

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui  
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . . 20.00

Etranger . . . . . 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>

TÉL. GOBELINS 28-32

Directeur : Emile KAHN

Adresse Télégraphique :

DRITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

APRÈS LE CONGRÈS DE TOURS

### MISE AU POINT

Victor BASCH

### Le Contrôle des Changes

Pierre GEROME

LA DÉFENSE DE LA JUSTICE ET DE LA PAIX

LA QUESTION DU MOIS

### Les Organismes Interfédéraux

Victor MATHIEU

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

PIERRE HAMP

# NOTRE PAIN QUOTIDIEN

le roman du blé      le roman du pain  
donc  
notre roman à tous

VIENT DE PARAITRE

**MAURICE THOREZ**

## FILS DU PEURTE



MON ENFANCE, MA VIE, MON PARTI

Un volume illustré..... 10 fr.

**E.S.I.** 24, RUE RACINE, PARIS  
CHEQUE POSTAL 974-41

UN SPECTACLE  
POUR LES BUDGETS  
LES PLUS REDUITS

**Les Derniers Moments**

de

**FRANCISCO FERRER**

Ce drame vécu et élevé remporte  
**UN TRIOMPHE**

TOURNEES SEDILLOT, rue  
La Bruyère, 24, Paris-9<sup>e</sup>. Tél.  
Trinité 78-74.

### TARIF DE PUBLICITE

La page (25 x 16,5) divisible ..... 750 fr.  
La ligne en 7 (55 lettres ou signes) ..... 5 fr.

## BIBLIOTHÈQUE RATIONALISTE

Réimpression

### Religion et Rationalisme

par **Henri ROGER**

Membre de l'Académie de Médecine

...Livre élégant et profond qui sera demain dans toutes les mains et qui marquera une date dans l'histoire de l'éternelle bataille entre l'erreur et la vérité.

A. BAYET, La Lumière...

Un vol. 408 pages ..... 18 fr.

Dans la même collection :

### Univers 1937

Quelques aspects  
de l'Astronomie contemporaine  
par **Paul COUDERC**

Professeur agrégé de mathématiques

Un vol. 180 pages, 10 hors-texte, 15 fig.  
sous couverture-illustrée ..... 20 fr.

### La matière vivante et l'hérédité

par **Etienne RABAUD**

Professeur à la Faculté des Sciences de Paris

Un vol. .... 10 fr.

### Le transformisme

par **Etienne RABAUD**

Professeur à la Faculté des Sciences de Paris

Un vol. .... 12 fr.

### Le problème de Jésus et les origines du Christianisme

par **P. ALFARIC, P.-L. COUCHOUD**  
**A. BAYET**

Un vol. .... 10 fr.

### Les Miracles

par **Henri ROGER**

Membre de l'Académie de Médecine

Un vol. .... 15 fr.

### Pacifisme et Christianisme aux premiers siècles

par **Albert BAYET**

Professeur à l'École des Hautes Etudes

Un vol. .... 15 fr.

### La morale de la science

par **Albert BAYET**

Un vol. .... 12 fr.

## LES ÉDITIONS RATIONALISTES

Ch. Rieder

54, rue de Seine, PARIS (6<sup>e</sup>)

Compte postal : Paris 2029.10

Catalogue envoyé franco sur simple demande.

# LIBRES OPINIONS\*

APRÈS LE CONGRÈS DE TOURS

## Mise au point

Par Victor BASCH

En commençant cet article, qui doit être une mise au point, le cœur me défaut.

Au moment où le ciel international est lourd de nuées d'orage; où la sinistre comédie du Comité de Londres fait une nouvelle fois des démocraties occidentales la risée du monde; où, dans les Asturies, une centaine de milliers d'hommes et de femmes tentent d'échapper à la géhenne sans pouvoir y parvenir, les gouvernements anglais et français n'ayant pas pris des dispositions pour convoyer les bateaux sauveteurs; où des milliers de citoyens dont le seul crime a été de défendre leur sol contre l'assaut des rebelles courent le risque d'être fusillés; au moment où, en Espagne et en Chine, les avions de bombardement assassinent des milliers de non-combattants, de femmes et d'enfants; où Valence et Barcelone crient la faim; au moment où toute notre énergie, toute notre intelligence, tout ce qui est en nous tendresse humaine, devrait être consacré à sauver des innocents de la disette, des tortures de la mort, à sauver la paix plus menacée aujourd'hui qu'elle ne le fut depuis la conclusion des traités — à cette heure tragique, revenir sur des querelles de Congrès, réfuter des accusations que je ne puis pas ne pas considérer comme misérables, vraiment j'éprouve un sentiment d'humiliation.

Je n'ai même pas songé, comme je l'ai fait après d'autres Congrès, à constater combien celui de Tours avait été magnifique — combien les controverses y avaient été élevées et émouvantes — de quelle foi enthousiaste dans les destins de la démocratie et dans ceux de notre Ligue y avait témoigné l'immense majorité des ligueurs — le retentissement qu'a eu, à travers toute la France, notre banquet, avec l'admirable discours qu'y a prononcé le ligueur de la « première levée », Léon Blum, en l'honneur de notre association.

\* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

L'heure n'était pas, à mon sens, aux chants de triomphe. Elle était à la bataille, à une bataille rude et difficile. Pour la gagner, il eût semblé que Tous : républicains, démocrates, amis du progrès, amants de la liberté, ennemis irréconciliables des solutions de force, tous, nous dussions être dressés, fraternellement unis, contre les assassins de la liberté et les fauteurs de guerre. Et voici que dans nos rangs s'étaient manifestées des dissensions graves et que nous avions à nous défendre, non seulement contre nos adversaires de toujours, mais contre des amis d'hier qui, pour n'être qu'une poignée, n'en prétendent pas moins imposer leur loi à l'ensemble de la Ligue, et annoncent qu'ils tenteront de semer dans nos rangs la discorde et le désordre et d'user de tous les moyens — telle réunion de section parisienne nous a donné un avant-goût de la qualité de ceux-ci — pour débarasser notre association de ses dirigeants, proclamés indignes.

Etant l'un de ces dirigeants, j'ai le devoir d'expliquer aux ligueurs les causes du litige.

Encore un coup, je le fais à mon corps et à mon cœur défendant. Depuis que j'ai été mis à la tête de la Ligue, je n'ai cessé de préconiser la conciliation et de la pratiquer. Le jour même où j'ai été élu président, j'ai pris envers moi-même l'engagement de vaincre en moi ce qui peut-être avait été mon mérite de militant : l'intransigeance, l'impulsivité, la volonté de rendre coup pour coup. Mon ambition a été de réaliser l'unanimité, fût-ce au prix de concessions qui me coûtaient. Je puis dire que mes efforts n'ont pas été vains, puisque, lors des congrès d'Hyères et de Dijon, cette unité s'était réalisée. L'accord avec la tendance minoritaire s'était établi et nous étions sortis de nos assises avec la conviction que ce n'est pas une trêve, mais que c'est la paix que nous avions réussi à rétablir.

Cet accord a été rompu, cette paix a été dénoncée. Par qui? Est-ce par nous? Les ligueurs savent que non.

Ce sont ceux-là mêmes qui s'étaient assis avec nous autour d'une même table pour discuter amicalement des problèmes soumis à nos délibérations, pour dissiper les malentendus — car ce n'étaient que des malentendus et non des divergences profondes portant sur les principes — qui s'étaient élevés entre la majorité et la minorité, ce sont ceux-là mêmes qui, sans nous prévenir, ont rompu le pacte, ont brandi des accusations contre la majorité, les ont portées, non devant le Comité Central dont ils faisaient partie, mais devant le grand public, les ont publiées à notre insu dans une feuille étrangère à la Ligue qu'ils ont communiquée à toutes nos Sections de façon à combattre la majorité du Comité Central, non par le dedans comme c'eût été leur droit, mais par le dehors. C'était là ce que j'ai appelé une trahison et ce que je persiste à appeler ainsi.

Aussi avons-nous été obligés de changer de tactique. Nous avons témoigné à nos minoritaires des égards que nulle majorité d'un parti politique ou d'une association autre que la nôtre n'aurait consentis à une minorité. Et pour le Congrès d'Hyères et pour celui de Dijon, nous avons demandé au chef de la minorité de présenter un contre-rapport au rapport de la majorité, ce qui nous a valu la désapprobation de beaucoup de nos amis, mais ce que nous avons estimé être digne de la Ligue des Droits de l'Homme.

A ces Congrès, pour la commission des résolutions, nous n'avons pas, comme dans les partis politiques, tenu compte d'une supériorité numérique que les minoritaires eux-mêmes n'ont jamais contestée. Nous avons voulu qu'elle fût paritaire : deux représentants de chaque tendance avec, comme président, le Président de la Ligue, dont le chef des minoritaires a écrit lui-même qu'il avait fait preuve, non seulement d'impartialité, mais d'un sincère esprit de conciliation. Et c'est ce même chef qui, à plusieurs reprises a parlé des concessions que nous ont faites les minoritaires, ces minoritaires qu'il nous aurait été facile d'éliminer entièrement de la commission des résolutions.

Nous, nous avons, passant par-delà les vaines et stupides préoccupations d'amour-propre et de prestige, voulu obstinément la paix, en récompense de quoi on nous a déclaré la guerre. Aussi, cette fois, au lieu d'essayer d'arriver à des résolutions unanimes, avons-nous demandé à la Ligue de se prononcer sans ambages soit pour nous, soit pour ceux qui nous ont attaqués.

La Ligue a répondu. Elle a voté le rapport moral à mains levées à l'unanimité, moins une trentaine de voix et cinq abstentions. Elle a voté la résolution relative à la défense de la démocratie et de la paix présentée par la majorité du Comité Central par 1.251 mandats contre 156 accordés à la motion que lui opposait la minorité. Elle a approuvé enfin les déclarations du Comité Central à propos du procès de Moscou par 1.188 mandats contre 255 donnés à la motion des minoritaires, plus 53 abstentions.

La Ligue s'est donc prononcée de la façon la

plus nette et la plus claire. A la suite de quoi M. Emery a déclaré que lui et trois de ses collègues démissionnaient du Comité Central, démissions auxquels se sont associés Mme Magdeleine Paz et M. Reynier, et a succédé, sans être jointe à la leur, celle de M. Georges Pioch. M. Georges Pioch a, tout naturellement, demandé que la lettre fût publiée, ce qui allait de soi. M. Challaye a fait la même demande en faisant appel à ma « loyauté » pour une lettre collective des six démissionnaires. Pour l'insertion de cette lettre, nous aurions pu chicaner.

En effet, trois des démissionnaires : MM. Bergery, Emery et Challaye, avaient largement donné cours à leurs récriminations dans des organes étrangers à la Ligue, les deux premiers dans la *Flèche* et *Feuilles Libres* avant même que nous eussions reçu ladite lettre, M. Challaye, dans la *Patrie Humaine* après l'envoi de la lettre. Nous aurions pu invoquer l'incorrection évidente des articles de la *Flèche* sans parler des échos saupoudrés du sel le plus attique qui les ont accompagnés.

Mais, d'une part, nous n'avons pas l'habitude de chicaner, de l'autre, même si on ne nous avait pas demandé la publication de la lettre collective de démission, nous aurions publié en bonne place ce qui nous est apparu comme un monument d'injustice et d'incompréhension. Nous avons fait plus.

J'ai demandé personnellement que fût publié l'article de la *Patrie Humaine* de M. Challaye, pour que la Ligue tout entière connût les griefs qui nous sont adressés, la manière dont ils sont formulés, les injures lancées contre quelques-uns des collègues les plus aimés de la Ligue, la haine dont témoigne ce factum, la campagne qui y est annoncée et qui, je l'ai dit plus haut, a déjà été commencée et qui, très certainement, sera reprise et continuée.

S'il y avait eu plus de place dans les *Cahiers*, j'aurais demandé que les articles de la *Flèche* et de *Feuilles Libres* fussent, eux aussi, soumis au jugement de tous nos collègues. Il faut qu'ils sachent ce dont on nous accuse. Il faut qu'ils connaissent les tactiques qui sont mises en œuvre contre nous. Nous voulons que la bataille, puisqu'on nous l'a imposée, soit faite en plein jour.

Nous sommes, nous, les vieux, les hommes de l'Affaire Dreyfus, et nous le restons. Tout publier, même, surtout ce qui est dirigé contre nous, pour que nos juges — nos Fédérations et nos Sections aient en mains toutes les pièces du procès.

## II

De quoi sommes-nous accusés ?

Les ligueurs trouveront après mon article la lettre des six, celle de M. Georges Pioch, et l'article de M. Challaye. Je résume les griefs de nos anciens collègues du Comité Central.

1° Nous n'aurions pas fait la lumière sur le procès de Moscou. Nous aurions arraché un blanc-seing au Congrès sans nous expliquer sur la publication du rapport « partial » de M<sup>e</sup> Rosenmark,

sur le refus de publier l'article de Mme Magdeleine Paz, ni sur « l'inanité » d'une Commission d'enquête dont une lettre de M. Maurice Paz a « révélé le caractère purement formel. »

2° Nous n'aurions pas protesté contre les fausses nouvelles et les campagnes de panique et d'excitation des organes de gauche. Nous nous serions tus sur le faux Havas de janvier 1937, et « sur le mensonge incontestable » de *l'Humanité*.

3° Pas de discussion « en pleine clarté », sur le problème de la paix. Pas de documentation sérieuse sur la situation réelle en Espagne. Pas de réponse sur les questions précises et vitales qu'on a posées au Comité Central. Rien « qu'un rapport creux où la logomachie moralisante tenait lieu d'analyse et qui présentait comme évidents nombre de faits obscurs ou contestés ».

En résumé, les dirigeants de la Ligue qui, jadis, l'avaient enrôlée à l'aveugle dans l'Union sacrée, l'auraient entraînée aux pires défaillances. La Ligue se serait tue sur les mensonges de la Grande Guerre, la révision du traité de Versailles, l'égalité des droits avec la République allemande, le désarmement des vainqueurs après celui des vaincus. La Ligue n'aurait plus d'indépendance au sein du Rassemblement populaire et se soumettrait aux consignes de silence de l'opportunisme politique (procès de Moscou).

Les signataires de la lettre de démission, en se refusant à « confondre la cause du peuple avec des combinaisons politiciennes », auraient imité l'exemple donné par le Président de la Ligue qui, sous Clemenceau, lors de l'affaire Caillaux, a démissionné.

Voilà les griefs des six, qu'épouse en somme M. Georges Pioch qui reproche à la majorité du Comité Central son « bellipacifisme », son acceptation de l'esprit de guerre, l'appui donné par la majorité à la « préparation idéologique de la guerre » entreprise par le Parti communiste à travers le pays, son « genre d'esprit girondin d'abord, jacobin ensuite, impérialiste enfin », auquel cette majorité se complairait, contrairement à l'offensive de paix entreprise par M. Léon Blum ; atonie à l'endroit du procès de Moscou, etc., etc...

Voici ma réponse :

Une première observation préalable : personne d'entre nous n'a compris que nos six collègues aient donné leur démission du Comité Central.

Ce n'est pas, en effet, le Comité Central qui a manifesté son opposition à leurs conceptions, c'est le Congrès représentant l'ensemble de la Ligue. Nos collègues ont si peu fait juge le Comité Central de leur thèse que ce n'est pas devant le Comité Central dont ils étaient membres, mais devant les Fédérations et les Sections qu'ils l'ont fait valoir. Par conséquent, ce n'est pas contre le Comité Central, mais c'est contre la Ligue tout entière qu'ils auraient dû élever leurs griefs et dont, étant donné ces griefs, ils auraient dû se séparer.

Seul, M. Challaye, plus logique, s'en est pris à qui de droit. Il a constaté qu'aujourd'hui, « la mentalité même des ligueurs de la base » a changé. Il attribue la transformation opérée dans cette mentalité à la « psychose stalinienne et la psychose espagnole »... Les ligueurs anonneraient les slogans à la mode : pain, paix, liberté, etc...

Cette première observation faite, j'en viens aux griefs formulés par nos collègues, en intervenant l'ordre pour les besoins de ma discussion.

1° Il est vrai que nous n'avons pas protesté contre le faux Havas, ni contre « le mensonge incontestable » de *l'Humanité*. Je me suis expliqué là-dessus dans l'article que j'ai publié dans les *Cahiers* du 1<sup>er</sup> avril, sous le titre de « La Ligue et les événements actuels ». J'ai convenu que nous aurions pu protester contre ces deux documents. Mais que si nous ne l'avons pas fait, c'est que nous leur avons attribué une importance beaucoup moins grande que les démissionnaires ; que nous n'avions constaté nulle panique dans le prolétariat ouvrier et paysan ; que tout le monde sait combien abondent les contre-vérités dans les informations des journaux et que le public des lecteurs est devenu singulièrement sceptique à cet égard.

Nous avons été frappés, de plus, par le fait que, tandis que nos collègues ne se sont élevés à aucun moment contre les mensonges éhontés de la presse allemande et de la presse italienne (les Soviets établis à Perpignan, etc...) ce sont les seules fausses nouvelles publiées par *l'Humanité* et le *Populaire* qui les ont émus. J'ai d'ailleurs affirmé que s'ils nous avaient proposé un ordre du jour protestant contre les fausses nouvelles en général, quelle qu'en fût la source, l'unanimité du Comité Central l'aurait voté.

Tous les ligueurs savent, sans que nous ayons besoin de l'affirmer à nouveau, que nous voudrions avoir des journaux ou, tout au moins, un journal qui, en dehors de toute passion politique, essayât de ne transmettre que des nouvelles authentiques — ce qui est moins facile que ne le supposent nos anciens collègues — qu'un effort dans ce sens a été fait par moi qui n'a pas abouti, que le Congrès d'Amiens a discuté la question de la presse de la façon la plus sérieuse et a voté une résolution excellente qui demeure la loi de la Ligue.

2° Contrairement à l'assertion de nos accusateurs, la question de la paix a été discutée en pleine clarté.

Le débat, tous les congressistes en ont été témoins, n'a jamais été étouffé et toutes les accusations, à cet égard, sont dérisoires. Comment ! On nous reproche de n'avoir pas défendu la paix, de n'avoir pas montré comment il était possible de la sauvegarder, de n'avoir pas appuyé les efforts de Léon Blum ? Allons donc !

Notre grande résolution sur la paix a été rédigée,

en majeure partie, par M. Bergery : elle n'en a pas moins paru excellente à la majorité qui l'a votée unanimement. Est-ce notre faute qu'aujourd'hui elle paraît faible et inopérante à son auteur ?

Nous avons si peu appuyé les offres généreuses de M. Léon Blum — offres que M. Hitler n'a pas daigné mentionner d'un seul mot — que nous l'avons précédé dans la voie excellente dans laquelle il a demandé à la France de s'engager. En effet, la résolution du Rassemblement populaire et de la Ligue que j'ai lue, à Lyon, avant le discours de Léon Blum, était, dans ses grandes lignes, si identique à la déclaration du Président du Conseil que celle-ci paraissait calquée sur celle-là.

Quant au jugement porté sur le rapport de notre ami Bayet, je me refuse à ne pas le discuter. M. Emery nous considère tous comme des élèves-maîtres d'École Normale et émet sur notre style des appréciations que nous demandons la permission de récuser.

Pour ce qui est de la documentation sur l'Espagne, — nous reviendrons sur le problème espagnol — que nous n'aurions pas donnée, M. Mussolini, dans son télégramme de félicitations aux 50.000 légionnaires italiens, vainqueurs de Santander, s'est chargé de la fournir à nos collègues. Je rappelle seulement, en passant, que, toutes les fois que, au Comité Central, nous parlions des corps d'armée italiens combattant en Espagne, nous constatons les sourires sceptiques de nos collègues minoritaires qui nous demandaient combien il y avait de régiments russes. A quoi, malgré leur incrédulité, j'ai répondu qu'il n'y avait pas de régiments russes en Espagne, qu'il y avait bien des aviateurs et des techniciens, mais pas de formations militaires. Et j'ai donné comme preuve irréfutable que s'il y avait eu des régiments russes, les rebelles auraient tout de même fait parmi eux un certain nombre de prisonniers et qu'on peut être assurés que, de ces prisonniers, le général Franco, M. Mussolini et M. Hitler, la presse allemande et italienne et notre presse fasciste à nous en auraient fait grand état.

3° Le procès de Moscou : c'était le grand cheval de bataille de la minorité, la « bombe » que le grand tacticien de l'opposition a préparée soigneusement et qui, d'ailleurs, cette fois comme de coutume, a fait long feu. Il est vrai que M. Emery, dans l'un de ses articles de *Feuilles Libres* conteste qu'il y ait jamais eu « bombe » de la part de la minorité, pas plus au Congrès de Nancy qu'à d'autres. Là-dessus, nous avons le témoignage irréfutable de notre ami Guernut à qui le tacticien déjà mentionné avait annoncé qu'une bombe qui, dans l'espèce, était l'affaire des Abattoirs de Lyon, serait dirigée contre le Comité Central et le briserait. Cette fois, la « bombe » était le procès de Moscou.

Jusqu'à quel point, ce dernier grief est-il fondé ? Est-ce que vraiment la Ligue de l'Affaire Drey-

fus, a été infidèle à elle-même, s'est laissée arrêter par des considérations d'opportunisme, s'est refusée à faire la lumière ? J'ai quelque pudeur à répéter ce qu'à plusieurs séances du Comité Central j'ai dit à ce sujet. Mais nos accusateurs m'y obligent.

Il n'est pas vrai que la Ligue se soit soustraite à son devoir. Ce qui est vrai, au contraire, c'est que la Ligue a été le seul groupement politique qui se soit saisi du procès de Moscou et qui ait décidé d'essayer de voir clair dans ce qui lui apparaissait comme une atteinte ouverte aux Droits de l'Homme.

J'ai raconté qu'ayant lu le compte rendu du premier procès, j'ai eu le sentiment, devant l'avalanche des aveux des accusés, devant l'incompréhensible empressement mis par eux à se couvrir d'infamie, à reprocher à l'accusateur public de ne les avoir pas assez chargés et à se précipiter dans la mort, qu'il y avait là un mystère à éclaircir et qu'il était du devoir de la Ligue de l'essayer.

J'ai écrit, en pleine fièvre de révolte, un article dans le *Populaire de Nantes* dans lequel j'ai exprimé, en toute sincérité, en toute liberté, mes doutes. Puis, en l'absence de mon collaborateur le plus proche, j'ai réuni le Bureau et je lui ai proposé un ordre du jour de protestation contre un verdict qui me paraissait entaché d'injustice. Les membres du Bureau ont estimé que nous n'étions pas assez informés pour porter un jugement et qu'il convenait de suivre la méthode qui, dans toutes les affaires analogues, est suivie par la Ligue, à savoir, d'ouvrir une enquête.

Nous aurions pu, comme l'a fait *Vigilance* dont deux de nos accusateurs les plus virulents sont, ou, tout au moins, ont été les grandes lumières, nous récuser et nous dire qu'en nous occupant de cette affaire nous allions peut-être blesser dangereusement le Rassemblement populaire dont nous faisons partie et que préside le Président de la Ligue. C'est là un scrupule que j'ai eu, mais auquel je ne me suis pas arrêté. J'ai estimé que, quoi qu'il arrivât, le devoir de la Ligue était de faire toute la lumière dans cette affaire comme dans toute autre affaire.

L'enquête fut donc décidée, et le premier rapport demandé à l'un des conseils juridiques les plus éminents de la Ligue, M<sup>e</sup> Rosenmark. M<sup>e</sup> Rosenmark a été, à cause du rapport qu'il nous a fourni, couvert de ces injures et de ces insultes dont les amis de Trotzki ne sont pas plus avara que les admirateurs de Staline. Insultes et injures qui sont d'une injustice flagrante.

D'une part, M<sup>e</sup> Rosenmark n'est pas seulement un juriste dont la science, la conscience, la pénétration sont universellement reconnues, mais c'est un homme — et c'est pour cela que nous l'avons choisi comme rapporteur — qui n'appartenait et

n'appartient à aucun parti politique, et moins qu'à tout autre au Parti communiste. Il est ligueur et n'est que ligueur, et c'est comme ligueur juriste qu'il a examiné la question et apporté ses conclusions. Le sens de ces conclusions qui, après avoir été élargies et par là même modifiées par elle, sont devenues celles de la commission, a été faussé. La Commission, en effet, qui, écrit M<sup>e</sup> Rosenmark, aurait pu, « sans manquer à aucun principe vous (le Comité Central) proposer de passer purement et simplement à l'ordre du jour ou se contenter d'émettre des réserves d'ordre général, a été amenée, au contraire, à conclure à la nécessité de plus amples informations ». Les raisons ? Le caractère unilatéral et incomplet de la documentation dont disposait la Commission, la mise en cause, non seulement des accusés, mais des absents au procès qui, depuis, avaient été arrêtés, et des considérations d'ordre politique général.

J'avais, quant à moi, soutenu que si le raisonnement juridique de M<sup>e</sup> Rosenmark était impeccable, il ne s'était placé, comme il était naturel pour lui, qu'au point de vue strictement juridique, tandis que, pour moi tout au moins, la question des aveux soulevait des problèmes psychologiques qu'il me paraissait impossible de ne pas aborder. Je n'avais aucune preuve que les aveux avaient été arrachés à Zinoviev, à Kamenev et aux autres, par des tortures, par la menace de faire peser la responsabilité de leurs agissements non avoués sur leur famille. L'hypothèse à laquelle je m'étais arrêté, c'est que, s'étant dressés contre la politique de Staline — ce qui, à notre sens, était leur droit absolu — qu'ayant conspiré, comme ils avaient toujours conspiré — ce qui n'était pas leur droit — ils avaient estimé, ayant été pris, qu'ils devaient à leur attachement inaltérable à l'idéal bolchevique, tel que l'avait incarné Lénine, dont ils étaient convaincus que Staline avait pris le contre-pied, de faire à cet idéal le suprême sacrifice de s'accuser de crimes qu'ils n'avaient pas commis.

Telle étant ma conjecture — car ce n'était qu'une conjecture — nous avons élargi notre commission qui, primitivement, ne se composait que de M<sup>e</sup> Rosenmark, de M. Mirkine-Guetzévitch et de moi-même et y avons adjoint MM. Albert Bayet et Maurice Paz.

C'est cette commission qui devait, après le premier rapport de M<sup>e</sup> Rosenmark, en fournir un second, si possible définitif. C'est parce qu'il a estimé qu'il ne s'agissait pas de consacrer à cette affaire des articles de polémique qui auraient provoqué des réponses et auraient fait des *Cahiers* le champ-clos où se seraient heurtées des passions politiques auxquelles la Ligue devait demeurer étrangère que le Bureau a cru sage de ne pas publier l'article de Mme Magdeleine Paz. Nul n'apprécie plus que moi le talent de l'auteur de *Femme* et de tant d'autres beaux livres. Mais son article était incontestablement un article de polém-

mique et la polémique contre M<sup>e</sup> Rosenmark qui, je tiens à le répéter, s'était acquitté de la tâche que lui avait confiée la Ligue avec tout son savoir et toute sa conscience.

Cette commission a moins travaillé qu'elle n'aurait voulu, mais elle s'est heurtée à différents obstacles.

D'une part, tous les membres de la commission étaient des hommes extrêmement occupés, qu'il était très difficile de réunir : je crois que jamais la commission n'a été au complet. D'autre part, j'avais fait observer qu'il était impossible à ces hommes de s'acquitter réellement de la mission qui leur avait été assignée, chacun d'entre eux ayant de multiples tâches à remplir. Il fallait mettre sur cette question un homme qui ne fit que cela, qui sût le russe et qui n'eût pas pris parti dans le débat. Cet homme était difficile à trouver. De plus, il fallait le rémunérer. Or, il était impossible, dans la situation matérielle dans laquelle se trouvait la Ligue, de lui demander de se charger de cette dépense.

Nous avons donc travaillé en ordre dispersé et d'une façon intermittente. C'est là ce dont s'est plaint M. Maurice Paz dans une lettre qu'il m'a adressée en qualité de Président de la Commission. J'observe que M. Maurice Paz n'a pas été lui-même d'une exactitude exemplaire et que, ayant l'occasion de me rencontrer tous les quinze jours au Comité National du Rassemblement, il n'a jamais élevé la moindre protestation, ne m'a jamais demandé de réunir la Commission. Il a préféré m'écrire une lettre fort désagréable, lettre qu'il a remise à la minorité, laquelle en a fait un tract qui a été distribué à Tours à tous les congressistes.

Je dirai, en toute franchise, qu'en effet la Commission n'a pas accompli sa tâche comme elle l'aurait fait si elle en avait eu les moyens et si les commissaires avaient disposé de plus de temps. Celui qui a été tenu pour responsable de la carence « criminelle » de la commission — à savoir le Président de la Ligue — a mené, durant cette année, une vie telle que si j'en soumettais le détail à nos collègues, je suis sûr qu'ils m'absoudraient unanimement.

Nous avons consacré le meilleur de nous-mêmes à l'aide fraternelle et morale à apporter à l'Espagne Républicaine, à l'accueil à ménager aux enfants espagnols réfugiés en France, à la propagande à organiser en faveur d'une cause dans laquelle était engagée, non seulement la liberté de l'Espagne, mais la nôtre, d'une cause qui était celle, non seulement de la sécurité de la France, mais de toute la démocratie de l'Europe. Nous avons estimé que c'était là une œuvre de vie qui devait passer avant toutes les autres besognes, quelles qu'elles fussent, et nous avons pensé qu'à elle, était attachée la Ligue dans son immense majorité. Pour mon compte, j'ai la conscience de

n'avoir pas, depuis le mois de juillet 1936, distrait de cette tâche qui m'apparaissait comme sacrée, une seule journée pour mes travaux personnels, pour mes plaisirs, pour ma vie familiale. J'ai donné à ce que j'ai estimé être dû à la Ligue, au Rassemblement populaire, à la cause espagnole, tout mon moi. Je ne puis donner davantage.

Cela ne m'a d'ailleurs pas empêché d'étudier, autant que je l'ai pu, les procès de Moscou et avant tout, le second procès qui s'est déroulé du 23 janvier au 30 janvier 1937. J'avouerai en toute franchise que cette étude longue, le compte rendu sténographique contient 603 pages in-octavo, étude que bien peu de nos accusateurs avaient faite, puisque, quand j'ai demandé combien d'entre les congressistes avaient lu le compte rendu du second procès, il ne s'est guère levé que deux ou trois mains — j'avouerai que cette étude m'a fait douter des conclusions auxquelles j'étais arrivé à l'occasion du premier procès. Cette fois, il s'agissait d'un procès dont le compte rendu était, non plus un mélange d'analytique et de sténographie, mais était entièrement sténographié. Cette fois-ci, des journalistes de tous les pays et des avocats illustres comme M<sup>e</sup> Pritt, Conseiller du Roi, y avaient assisté. Cette fois-ci, les accusés, d'après tous les témoignages, n'étaient plus des loques humaines, mais paraissaient en santé et en forme parfaites. Cette fois-ci, les aveux étaient si concordants et répondaient à une logique immanente si pressante, que je me suis demandé si, vraiment, ils ne répondaient pas à la réalité.

Tel accusé — Sokolnikov — témoignait que le principal d'entre eux, Piatakov, avant d'accepter les suggestions de Trotski, fut en proie à des doutes très pénibles. Tel autre — Bougoslavsky — a déclaré que la position à laquelle il s'était arrêté lui avait pesé énormément et que s'il avait fait des aveux, s'il s'était décidé à « démasquer les gens, à se désarmer », c'est qu'en lui ne s'était pas éteint « tout ce que la classe dont il était sorti lui avait donné et qui avait fait de lui, d'un enfant abandonné, un homme politique et un dirigeant dans les postes que le Parti lui avait confiés ». Tel autre encore, — Mouralov — a proclamé qu'il s'était dit « qu'il fallait qu'il se soumit aux intérêts de l'Etat pour lequel il avait lutté pendant 23 ans, pour lequel il avait combattu activement dans trois révolutions où sa vie, des dizaines de fois, n'avait tenu qu'à un cheveu ».

Cette fois-ci, se dégage du procès une ligne politique qui peut être esquissée de la façon suivante : employer tous les moyens, fût-ce le sabotage, fût-ce même l'appel à l'étranger, fût-ce la cession à l'Allemagne et au Japon de territoires russes, pour renverser le régime Staline, mortel pour la réalisation de la Révolution, quitte, une fois le renversement de Staline et sa clique obtenue, à rebâtir, d'après le plan Lénine-Trotski, le vrai édifice de la Révolution russe, c'est-à-dire de travailler, sans se laisser, à la préparation de cette révolution internationale sans laquelle il était impossible que la

Révolution russe ne s'écartât pas de ses véritables buts.

Tels ont été, après l'étude que j'ai faite, mes doutes. Je sais bien que ce ne sont là que des conjectures et que, pour arriver à des résultats définitifs — si tant est que cela soit possible — il faudrait, non pas une petite commission comme la nôtre, mais un « appareil » comme celui que nous avons fondé lors de l'Affaire Dreyfus. Il faudrait négliger toutes les tâches que nous avons entreprises, pour ne nous vouer qu'à cette seule recherche. Il faudrait disposer des moyens matériels considérables dont les dirigeants de l'Affaire Dreyfus ont disposé. Mais cela est-il possible? Je ne le crois pas. Je proposerai d'élargir le comité encore, d'y mettre des hommes ayant plus de temps, ayant moins de charges que ceux qui en font partie actuellement. Mais, en toute conscience, je ne peux pas promettre que nous aboutirons à des conclusions certaines, à des conclusions qui nous convainquent nous-mêmes.

Cela veut-il dire, comme on nous en a accusés, que nous ayons obéi à des considérations politiques, que, comme Challaye en a accusé, en propres termes, M<sup>e</sup> Rosenmark, nous soyons « aux ordres de Moscou? » Ce sont là excès de langage de fanatique auxquels nous ne daignons pas répondre.

Nous nous expliquons le fanatisme de quelques-uns de nos minoritaires par le fait qu'ayant été des adhérents enthousiastes et aveugles de la Révolution russe, et cette Révolution ayant, depuis Staline, dévié de la ligne Lénine qui leur paraissait la meilleure, ils ont éprouvé une déception amère qui s'est manifestée par des haines auxquelles ils donnent libre carrière. C'est là ce que j'ai appelé des querelles de famille, dans lesquelles nous n'avions pas à entrer, nous qui n'avons jamais été communistes, nous qui n'avons jamais été des démocrates, des démocrates radicaux-socialistes ou socialistes, comme le signataire de cet article qui a toujours estimé que le socialisme n'était que l'aboutissement, que la réalisation, que la fleur adulte de la démocratie.

Nous n'avons pas pu ne pas sentir — et, avec sa belle franchise, M. Georges Pioch nous l'a révélé — que dans la pensée de quelques-uns de nos minoritaires, ce ne sont pas seulement les procès de Moscou, mais c'est la politique des communistes français, des « jésuites rouges » que la Ligue avait le devoir de flétrir. Nous nous sommes refusés à cette opération.

Il s'agissait, pour nous, uniquement des procès de Moscou et non pas de celui fait au communisme français que nous n'avons ni à exalter, ni à condamner. Nous avons été de ceux qui nous sommes élevés contre les bains de sang qui ont accompagné la Révolution Lénine-Trotski alors que les accusateurs du régime Staline les ont supportés d'un cœur léger. Toujours nous avons protesté, tout en rendant hommage aux fins poursuivies par la Révolution russe, contre les moyens

auxquels celle-ci avait recouru. Nous sommes toujours dressés et nous continuons à nous élever contre l'absence des libertés que nous estimons inséparables de toute démocratie.

Tel fut le sentiment de la Ligue, lors de la grande enquête qu'elle a constituée en 1919, alors que c'est Lénine et Trotzki qui présidaient à la Révolution (1). Tel il est resté pour l'immense majorité de notre association, en 1937, où c'est Staline qui est le maître de l'U.R.S.S. Pour moi, je reste fidèle à cette position et je l'ai, à plusieurs reprises, précisée dans des articles de la *Volonté*, dont l'un portait comme titre : *Le Crime de Moscou*, l'autre *Ni Guépéou ni Fascio*, et dont le troisième était consacré au 10<sup>e</sup> Anniversaire de l'Union Soviétique.

J'y disais l'horreur que m'inspiraient les persécutions politiques, le sang répandu à flots, le savant système d'espionnage que les bolcheviks avaient emprunté à l'ancien régime, en le perfectionnant. Je m'y demandais si ces persécutions avaient été au moins compensées par l'instauration d'un état supérieur à celui auquel le régime soviétique s'était substitué, sans oser répondre affirmativement à cette question.

Était-ce un état meilleur, était-ce un état supportable que celui où toutes les libertés — liberté de parole, liberté de réunion, liberté de presse — étaient abolies et où il n'était pas sûr que le sort des prolétaires eux-mêmes — sans parler de celui des bourgeois — fût plus enviable que celui de leurs frères de misère en pays capitaliste? Mais je m'étais répondu qu'il avait été enfantin de croire qu'à l'orgie tsariste pourrait succéder une démocratie à l'occidentale; que, seule, la main de fer d'un Lénine avait été capable d'empêcher l'énorme conglomérat de masses ignorantes et molles de se dissoudre et avait pu sauver la Russie de 50, de 100 années d'anarchie.

Certes, des crimes ont été commis, d'exécrales et d'inutiles, dont jamais nous ne pourrions nous consoler. Mais, quelle que soit la révolte qui nous soulève, n'oublions cependant

1) Cf. les conclusions de notre enquête : « Le parti bolcheviste n'a pu se maintenir au pouvoir qu'en supprimant la liberté de presse, de réunion et de vote ; en décrétant l'emprisonnement, la condamnation et l'exécution de ses adversaires en dehors de toute forme légale ; en substituant, sous prétexte de procédure révolutionnaire et en abolissant, sous prétexte de procédure révolutionnaire, les règles et les garanties de la Justice. La Ligue des Droits de l'Homme ne méconnaît pas ses enseignements de l'Histoire. Elle sait qu'un peuple, au sortir d'un long esclavage, observe rarement les règles de la sagesse, car il a contracté, sous l'empire de la tyrannie, un esprit d'oppression qui l'incite aux représailles. Mais elle rappelle que l'institution de la démocratie a justement pour but de clore le cycle de la violence ; et elle estime, en effet, qu'une fois installée, la démocratie doit poursuivre dans l'ordre, par le respect des lois qu'elle s'est données, la série de ses développements ultérieurs. »

jamais que c'est la première fois que les serfs de la terre et les serfs de l'usine se sentent libérés ; que le régime soviétique constitue, pour des millions d'hommes, la plus vaste espérance qui ait jamais illuminé leur horizon, et qu'il est enfantin de reprocher aux dirigeants de Moscou de n'avoir pas réussi du premier coup, dans un misérable laps de temps de dix ans, à réaliser entièrement cette espérance et à organiser d'une manière parfaite un monde nouveau.

« C'est là ce que j'écrivais il y a dix ans. C'est là ce que j'écrirais encore aujourd'hui si j'avais à traiter de la Russie.

Je constaterais, avant tout, l'ignorance dans laquelle nous sommes, dans laquelle, en tout cas, je suis, au sujet de la situation économique, politique, morale de la Russie, et qu'après avoir lu les derniers ouvrages dus à des observateurs également pénétrants et loyaux, dont les conclusions sont contradictoires, il m'est impossible de voir clair dans ce chaos. Comme naguère, je frémis d'horreur à constater les effets terrifiants de « l'épuration » à laquelle se livre le régime stalinien, mais je constate aussi avec admiration le colossal effort industriel, culturel, artistique que tente la Russie nouvelle. La construction, fiévreuse de dynamisme, que la Russie a élevée à l'Exposition, avec ce groupe de prolétaires extasiés, qui domine l'immense foire mondiale, et qui semble convier l'univers entier au triomphe des travailleurs, symbolise de façon saisissante cette expérience extraordinaire. Je ne puis pas, en me remémorant l'œuvre accomplie durant ces vingt ans par tous les ouvriers qui y ont contribué, à quelque fraction qu'ils appartenissent, me défendre d'un sentiment d'admiration.

— Les crimes qui ont accompagné cette prodigieuse fermentation, je les condamne comme je les ai condamnés, et je ne pourrai éprouver pour la Russie soviétique une admiration entière que lorsque cette liberté, sans laquelle la vie ne me paraît pas digne d'être vécue, y sera rétablie. Mais je ne puis pas ne pas me répondre que notre Révolution à nous a fait couler, elle aussi, le sang de bien de milliers d'innocents, et que si on nous posait à nous autres, démocrates, la question que voici : que préféreriez-vous, si le choix vous en était laissé, la Révolution avec ses crimes, ou pas de crimes sans Révolution? qui d'entre nous se déciderait pour la seconde alternative? C'est, hélas! l'une des malédictions de l'espèce humaine que toute marche en avant qu'elle tente se heurte à des obstacles dont elle croit ne pouvoir triompher que par de sanglantes batailles, dans lesquelles, à côté des coupables, sont broyés des milliers d'innocents. Notre espoir à nous, c'est que le jour arrivera où des révolutions pourront être réalisées sans effusion de sang, où les privilégiés feront montre de compréhension et de générosité, et où les non-priviliégiés répudieront toute idée de vengeance et comprendront le mot de Jaurès d'après lequel toute cruauté, semblât-elle légitimée par des persécutions subies, est un reste de barbarie.

C'est pour cela que, quant à moi, je ne puis m'associer, tout en condamnant encore une fois les cruautés de la répression actuelle, sévissant en Russie soviétique, aux campagnes engagées par une fraction d'hommes d'extrême-gauche contre la Russie stalinienne. Je suis de ceux qui continuent à admirer Trotzki au point de vue en quelque sorte esthétique. Ce conspirateur éternel, qui, du fond du Mexique, fait trembler la gigantesque Russie, m'apparaît comme l'un de ces surhommes qui font honneur à l'espèce humaine tout en lui infligeant de terribles blessures. Mais je comprends aussi qu'un Staline soit obligé de se défendre, convaincu qu'il est de la justesse, de la nécessité de sa « ligne », contre les graves menaces des trotskistes. Aussi, si je rends hommage à la sincérité qui éclate dans les deux témoignages de mon grand ami André Gide, je me demande — et je lui ai demandé à lui-même — s'il ne craint pas que les accusations qu'il lance contre le régime stalinien, et dont je ne mets aucunement en doute la véracité, ne soient pas d'un puissant réconfort pour les ennemis de la Révolution russe, pour tous ceux qui, par la simple présence de l'U.R.S.S., se sentent menacés dans leurs privilèges et si, au moment même où les Etats totalitaires préparent une croisade contre le « marxisme », ce n'est pas involontairement s'associer à eux en se dressant, même au nom de la liberté, contre Moscou? Question infiniment troublante, à laquelle je ne saurais, si j'avais été en Russie et si ma conscience m'obligeait à la résoudre, comment répondre pour rester fidèle à la fois à la vérité et au devoir que tous les démocrates ont envers la tentative russe.

Peut-être le lecteur estimera-t-il que ce développement est en dehors de la petite querelle qui s'est élevée dans notre Congrès. Mais non ! C'est de cela qu'il s'agissait au fond dans l'esprit des collègues qui ont soulevé à Tours la question du procès de Moscou. C'est là ce qui était sous-entendu dans le débat. C'est là sur quoi j'avais le devoir d'attirer l'attention des ligueurs.

### III

Pourquoi — non pas, encore un coup, le Comité Central — mais la Ligue tout entière a-t-elle décliné, par une énorme majorité, contre les minoritaires, en dépit de tout le talent et toute la passion avec lesquels ils ont mené leur attaque?

Pour les raisons que voici :

En premier lieu, les ligueurs n'ont pas compris qu'en face de la tragédie espagnole, nos minoritaires n'aient pas frémi comme eux. Ils nous ont reproché, nos minoritaires, d'avoir été obsédés par la question d'Espagne. Oui, obsédés nous avons été. Nous n'avons pas pu penser à autre chose. Nous n'avons pas pu agir pour autre chose. Nous avons réagi devant ce crime comme la Ligue, dans son immense majorité, a toujours réagi devant des crimes analogues, qu'ils fussent perpétrés contre les Finlandais sous le tsarisme, contre les Armé-

niens, contre les Juifs, contre les Italiens antifascistes, contre les Allemands socialistes, communistes, pacifistes, contre les ouvriers autrichiens.

Toute la Ligue s'est toujours dressée contre les tyrans, contre les dictateurs, contre les oppresseurs des peuples. C'est sa raison d'être, sa tâche propre, sa gloire, et ce que la Ligue reproche aux minoritaires, c'est de n'avoir pas éprouvé la même réaction, c'est d'avoir eu des excuses pour Hitler, de l'avoir traité de saint, d'avoir exalté sa parole de combattant, d'en avoir fait, en dépit de sa politique agressive, l'apôtre de la paix — c'est d'avoir contesté le volume de l'aide apportée par l'Italie et l'Allemagne au général Franco — c'est d'avoir toujours eu des excuses pour les fauteurs de guerre et d'avoir toujours rendu la France, dont il est faux de contester le pacifisme profond, comme seule responsable de la situation de l'Europe. Jamais, sur ces points essentiels, les minoritaires n'ont été à l'unisson de la Ligue, et c'est pour cela qu'elle les a répudiés.

En second lieu, la Ligue reste obstinément attachée au Rassemblement populaire. A ce Rassemblement, M. Emery nous reproche d'avoir adhéré tardivement et tièdement. Il est parfaitement exact qu'avant d'y engager la Ligue nous avons voulu savoir, comme c'était notre devoir de dirigeants, ce qu'il était et ce à quoi il nous engageait. Mais tous les ligueurs savent que le vrai Rassemblement date du 12 février 1934 et que non seulement nous n'avons pas tardé à nous rallier, mais qu'il est né de l'initiative de Jouhaux et de la nôtre et que depuis ce jour, nous lui avons voué toutes nos forces. Aujourd'hui, nos minoritaires n'ont pour le Rassemblement populaire que méfiance déabusée ou, comme Challaye, qu'hostilité ouverte. Nous savons bien, nous aussi, que le Rassemblement n'a pas donné tout ce qu'il aurait pu donner. Mais c'est précisément pour cela que nous lui demeurons fidèles pour lui faire rendre tout ce qu'il a promis et pas encore tenu. Et, d'ailleurs, qui contestera qu'il a déjà tenu et réussi, en un si court laps de temps, à améliorer profondément la condition matérielle et morale du plus grand nombre, à accroître son bien-être, sa sécurité et sa dignité et que la véritable révolution qu'il a réalisée s'est opérée sans effusion de sang ni troubles graves. La Ligue a voulu protester contre le scepticisme, le pessimisme, l'esprit de dénigrement qui est le propre de nos minoritaires.

En troisième lieu, la Ligue est fatiguée jusqu'à l'écoeurement des querelles intestines. Elle a manifesté de la façon la plus éclatante, à Hyères et à Dijon, qu'elle en avait assez des intrigues, des manœuvres, des conciliabules, des conventicules, des fractions, des « bombes » — qu'elle demandait à tous les membres du Comité Central, au lieu de se combattre, de consacrer leurs efforts à lutter contre l'ennemi commun : le fascisme et la guerre. La Ligue a compris qu'entre majorité et minorité, il n'y avait aucune opposition quant aux principes, mais seulement quant aux moyens de les réaliser. Les minoritaires ont estimé que, pour préserver la

paix, il fallait céder, céder encore, céder toujours. J'ai moi-même, dans mon article d'avril, rappelé tous les arguments qu'il était possible de faire valoir en faveur de cette vue. Nous avons cru, quant à nous, dès le premier jour, que, de concessions en concessions, de capitulations en capitulations, le moment viendrait fatalement où les Etats totalitaires, encouragés par notre pusillanimité, demanderaient à la France des choses telles qu'elle ne pourrait pas les accepter et, qu'alors, ce serait la guerre. Est-ce que, pour cela, nous sommes des bellicistes, comme on nous en accuse ? Nous croyons, au contraire, que c'est nous qui défendons la paix de la seule façon dont elle peut être défendue.

Sans doute, on peut être d'un autre sentiment. Nous n'avons pas, quant à nous — et c'est ce qui nous différencie le plus profondément de nos adversaires — la prétention d'être sûrs d'avoir raison. J'ai confessé ouvertement combien j'avais hésité, quels avaient été mes scrupules, combien j'étais peu certain d'avoir raison. Nous ne disons pas, comme M. Emery dans l'un de ses articles, que nous avons tout prévu. Nous ne disons pas, comme M. Challaye, que nous sommes « les membres les plus clairvoyants et les plus désintéressés du Comité Central ». Nous, nous n'insultons pas nos adversaires, comme le fait M. Challaye.

On nous traite de politiciens « ne songeant qu'à leur croûte électorale — ou qu'à l'espoir de cette croûte, — ou qu'aux satisfactions de vanité obtenues dans les meetings, de journalistes surdécorés, dont la boutonnière atteste leur dépendance à l'égard des gouvernants ». Nous ne sommes jamais, quant à nous, descendus aux attaques personnelles. Nous avons toujours été courtois et conciliants. Nous avons toujours essayé d'unir. Nous n'avons jamais éprouvé de haines contre l'un quelconque de nos collègues. En récompense de quoi, je lis dans la lettre de démission de nos collègues que les dirigeants de la Ligue « les mêmes qui l'avaient enrôlée à l'aveugle dans l'Union sacrée », l'entraînent aujourd'hui aux pires défaillances, que, pendant les 13 ans d'avant Hitler, sur les points essentiels — « mensonges de la guerre de 1914-1918, révision du traité de Versailles, égalité de droits avec la République allemande, désarmement des vainqueurs après celui des vaincus » — « la Ligue s'est tue ou n'a fait que chuchoter » et que ses dirigeants, en cas de difficultés extérieures, sont prêts à faire de son Comité Central « le Comité sanglant » de la Ligue des Droits de l'Homme ».

Contre-vérités.

Il n'est pas vrai que les dirigeants de la Ligue l'ont entraînée à l'aveugle dans l'Union sacrée ; dans ma lettre de démission à laquelle nos accusateurs font allusion (cf. *le Bulletin* de 1919, p. 315), j'ai écrit que je refusais de m'associer à la duperie de l'Union sacrée, et M. Emile Kahn, dans un rapport présenté au Congrès de 1918, a employé la même formule.

Si, pour mon compte, j'estime toujours que c'est l'Autriche qui a voulu et qui n'a pas pu ne pas vouloir, peut-être, la guerre, si je suis toujours

convaincu que ce n'est pas une association comme la Ligue, mais seuls des historiens, comme M. Renonvin et M. Isaac, qui ont consacré toute leur activité à l'étude des causes de la grande guerre, qui sont capables d'élucider ce grave problème — il est, par contre, faux — M. Challaye tout au moins le sait — que nous n'avons pas demandé que le traité de Versailles soit révisé dans ce qu'il a d'injuste, que nous n'avons pas lutté en France et en Allemagne pour l'égalité des droits, que nous n'avons pas exigé le désarmement.

Ce n'est pas la première fois que la haine aveugle. J'ai dit, maintes fois, quant à moi, que je me sentais incapable de haine, que j'essayais de comprendre l'état d'esprit de mes adversaires même quand ils m'attaquent le plus violemment, que ces attaques ne m'atteignent pas. Je suis sûr d'avoir consacré ma vie à ce que j'ai estimé être la vérité, que j'ai pu, d'ailleurs, me tromper, mais que je n'ai jamais poursuivi un but intéressé, que je n'ai pas couru après les décorations, que je n'ai jamais sollicité, que je n'aurais jamais accepté aucune prébende et, qu'ami de bien des ministres, je ne leur ai jamais rien demandé, sauf la justice et souvent la clémence pour les clients de la Ligue.

Je ne me sais aucun gré de cette attitude. Je n'aurais pas pu en avoir une autre. Je recommande seulement, en toute sérénité, à nos adversaires, de méditer cette parole de sainte Thérèse : « Considérons nos propres défauts et non ceux d'autrui. »

Au fond, ce que nous reprochons nos minoritaires, c'est ce que toutes les minorités reprochent à toutes les majorités, à savoir de ne pas faire leur politique, mais de faire la nôtre. Ils annoncent une campagne virulente contre nous : après nous avoir sapés au dedans, ils veulent nous saper du dehors. Il faut, disent-ils, qu'aux prochaines élections du Comité et au prochain Congrès « soit renversée entièrement la direction suivie par la Ligue ».

Nous ne redoutons pas la bataille, et nous sommes sûrs de son issue. Nous ne recourrons, quant à nous, à aucun moyen bas. Nous n'irons pas porter nos injures dans des Revues de chantage. Nous n'essayerons pas de salir les hommes qui se dressent contre nous. Nous sommes au-dessus de ces procédés misérables, et la Ligue, que nous savons en immense majorité avec nous, sait bien que si elle se fait à ceux qui veulent l'entraîner, elle se suiciderait.

A cela, la Ligue se refuse. En lisant et en entendant l'un des chefs de la minorité, M. Emery, qui sonne le glas de la démocratie, de la Société des Nations, du Rassemblement populaire, des cabinets de Front populaire, de tout ce à quoi nous croyons, on n'a plus envie que de se coucher par terre et dire à ceux qui vous entourent : Frères, nous allons mourir !

Nous disons, nous : Frères, il faut vivre, il faut agir, il faut vaincre ! Ce sera long, ce sera dur, la lutte sera âpre, mais, comme nous croyons avoir avec nous la Raison, nous croyons de toute notre foi que c'est elle qui l'emportera.

VICTOR BASCH.

## Déclaration des démissionnaires <sup>(1)</sup>

Août 1937.

Monsieur le Président,

La Ligue des Droits de l'Homme a pour raison d'être de défendre la justice par la vérité. Le Congrès de Tours, confirmant des craintes déjà anciennes, nous persuade que le Comité Central renonce décidément à cette mission.

### I. — Défense des Droits de l'Homme ?

Depuis un an les procès de Moscou posent devant la Ligue — au même titre que le procès du Reichstag — le problème de conscience dont elle est née, celui même de l'Affaire Dreyfus : *justice sommaire, raison d'Etat*. Depuis un an, le monde entier s'émeut. La Ligue, qui prétend « défendre partout les droits de l'homme », devait impérieusement réclamer et faire la lumière.

Or, après un an de carence presque incroyable, le Comité Central vient d'arracher au Congrès un blanc-seing, sans même avoir daigné s'expliquer ni sur la publication du rapport partiel de M. Rosenmark, ni sur le refus obstiné de publier l'article rectificatif de Magdeleine Paz, membre du Comité Central, ni sur l' inanité d'une « commission d'enquête » dont la démission de Maurice Paz vient de révéler le caractère purement formel. Nous refusons de nous associer plus longtemps à ce déni de justice qui, pour la Ligue de l'Affaire Dreyfus, équivaut à une démission.

### II. — Défense de la vérité ?

La Ligue prétend être « la conscience de la Démocratie ». Que fait-elle pour la défendre non pas simplement contre le Fascisme mais contre « le bourrage de crânes », cette fascisation des esprits ? Depuis un an se multiplient, et de gauche, hélas ! autant que de droite, les fausses nouvelles, les campagnes de panique et d'excitation. Au Congrès de Tours, sommé de s'expliquer sur sa carence à cet égard, le Comité Central a détourné le débat en faisant ovationner la république espagnole, que personne ne critiquait et qui n'était même pas en cause. Il s'est tu, face aux faux Havas de janvier 1937 (sur les prétendus débarquements de la

(1) Parmi les signataires de cette déclaration, MM. Gaston Bergery, Félicien Challaye, L. Emery et Georges Michon ont donné leur démission de membres du Comité Central au Congrès de Tours le 19 juillet, à la suite du vote qui n'accordait à leur motion que 156 mandats contre 1251 à la résolution du Comité Central. Mme Magdeleine Paz et M. Elie Reynier se sont joints depuis aux démissionnaires. Leur déclaration commune, adressée à la fin du mois d'août au Président Victor Basch, a été communiquée au Comité Central dans sa séance de rentrée, le 14 octobre. Les *Cahiers* la publient dans le premier numéro composé après cette séance.

Reichswehr au Maroc). Il s'est tu, face à la déformation systématique de faits (allant jusqu'au mensonge incontestable), par quoi un journal comme l'*Humanité* enfièvre ce prolétariat ouvrier et paysan dont Jaurès proclamait que toute vérité le sert. Nous refusons de nous associer plus longtemps à un silence complice qui laisse la voie libre au mensonge et à la guerre.

### III. — Défense de la paix

Question aujourd'hui plus pressante et plus complexe que jamais. La Ligue se devait de la discuter en pleine clarté. Or, tout a été fait au Congrès de Tours pour que les déclamations et les acclamations remplacent l'information exacte. Aucune documentation sérieuse, notamment sur la situation réelle en Espagne. Un rapport creux, où la logomachie moralisante tenait lieu d'analyse, et qui présentait comme évident nombre de faits obscurs ou contestés. Un débat, qui, sur trois jours de Congrès, a été étouffé en trois ou quatre heures. Pas une réponse précise du Comité Central aux questions précises et vitales que nous lui posions instamment (par exemple sur la levée de l'embargo, sur le plan anglais de contrôle, sur l'infirmité manifeste de l'actuelle S.D.N., etc.).

### Le sens de notre départ

Depuis la guerre, nous avons vu les dirigeants de la Ligue, — les mêmes qui l'avaient enrôlée à l'aveugle dans l'Union Sacrée, — l'entraîner aux pires défaillances : pendant les treize ans d'avant Hitler (1919-1932) : sur les points essentiels — mensonges de la guerre de 1914-18, révision du Traité de Versailles, égalité des droits avec la République allemande, désarmement des vainqueurs après celui des vaincus, etc. — la Ligue s'est tue ou n'a fait que chuchoter.

Nous attendions, nous voulions son redressement. Après le Congrès de Tours, nous ne savons plus s'il est possible de l'espérer.

La Ligue a-t-elle encore quelque indépendance au sein du Rassemblement Populaire — ou est-elle décidément inféodée à un cartel plus ou moins précaire de partis politiques ? La Ligue a-t-elle encore le droit et le devoir de dire la vérité — ou va-t-elle définitivement se soumettre aux consignes de silence de l'opportunisme politique (procès de Moscou, etc., etc.) ?

À l'extérieur, le Comité Central appelle « la paix avec tous les peuples quel que soit leur régime », et il couvre de son silence ou même de son approbation les campagnes de mensonges qui rendent cette paix impossible.

Nous ne pouvons plus, en un tel moment, accepter de participer aux travaux du Comité Central. Nous ne voulons plus, par notre présence dans ce Comité, feindre d'exercer la moindre influence

utile sur son orientation, ou accepter la moindre responsabilité. Mais nous restons ligueurs plus que jamais. Plus que jamais nous faisons et ferons appel à l'esprit ligueur. Nous plaindriions ceux qui voudraient expliquer notre départ du Comité Central par des raisons personnelles ou même par des raisons de tendance. Nous redoutons de n'avoir pas longtemps à attendre pour que nos avertissements se trouvent justifiés.

En aucune circonstance nous n'accepterons, par conformisme, de confondre la cause du peuple avec les combinaisons politiciennes dont la démocratie française risque aujourd'hui de périr.

En prenant congé, nous saluons en vous, Monsieur le Président, celui qui, il y a vingt ans, sous Clemenceau, lors de l'affaire Caillaux, a su, selon

sa conscience, reprocher à la Ligue de manquer à son devoir et, par une démission analogue aux nôtres, agir en apparence contre elle, en réalité pour la réveiller et la sauver.

Gaston BERGERY, Félicien CHALLAYE,  
L. EMERY, Georges MICHON,  
Magdeleine PAZ, E. REYNIER.

P.-S. — E. Reynier, bien qu'absent du Congrès de Tours, s'associe à la déclaration ci-dessus, ayant constaté la carence de la Ligue dans la triple question des trusts, du colonialisme et du désarmement.

Notre collègue Georges PIOCH nous fait savoir qu'il a envoyé sa démission par une lettre personnelle.

### III

## Lettre de M. Georges Pioch

Evaux-les-Bains (Creuse).

Mon cher Président,

J'ai l'honneur de vous confirmer la démission que, le 17 juillet, à Tours, je vous priais d'accepter, et que vous avez cru devoir refuser ce jour-là. Vous pouviez craindre alors que ma résolution ne se ressentit d'une certaine fièvre naturelle aux Congrès.

Si cette fièvre m'échauffait naguère, acceptez de croire qu'elle est aujourd'hui tout à fait tombée, et que c'est en toute sérénité comme en toute sincérité que je prends le parti de me démettre d'une dignité et de responsabilités, toutes morales, qui composaient ma part dans l'Œuvre du Comité Central de notre Ligue.

Je n'allongerai pas démesurément cette lettre en la remplissant de toutes les raisons qui me fondent à résigner le grand honneur que m'avait fait une importante majorité de ligueurs en me déléguant à ce Comité Central.

Voici les principales :

Dans ce Comité, je me suis toujours élevé, vous le savez, contre ce que j'appelle le *bellipacifisme* de la majorité de ses membres, contre son adhésion, réticente souvent, mais, finalement, entière, au « *si vis pacem para bellum* » que je ne suis pas seul à tenir pour le sophisme le plus néfaste à la vie des peuples et de l'homme, à celle de l'esprit. Le propre d'une telle adhésion sera toujours, qu'on le veuille ou non, de préparer idéologiquement à une guerre, dont, je le sais, tous nos collègues ont sincèrement la haine et l'horreur, les peuples unanimes à ne la point vouloir. Car, tous, s'ils ne le savent pas autant qu'on le voudrait pour leur honneur et leur salut, sentent obscurément, profondément, que — Bertrand Russel *dixit* — « pas un seul des maux que l'on voudrait éviter par la guerre n'est un mal aussi grand que la guerre elle-même ».

L'avis de la majorité du Comité Central est,

sur ce propos, chaque jour un peu plus différent du mien : ce qui l'engage à des responsabilités que je ne saurais paraître partager sans manquer à toute honnêteté de l'esprit. Je me crois et me sens aussi antifasciste que le ligueur des Droits de l'Homme le plus âpre à se déclarer tel ; mais je n'accepte pas que l'antifascisme nous dispose à une acceptation de l'esprit de guerre, qui est l'âme même du fascisme.

Je me suis toujours élevé, dans les réunions de notre Comité, contre ceux de nos honorables collègues qui, jacobins par leur choix et, sans doute, plus girondins qu'ils ne voudraient l'être, appuient, par leurs discours et leur action, le parti politique le plus ingénieux du Front Populaire — le Parti communiste — dans la préparation idéologique à la guerre qu'il a entreprise à travers notre pays.

Je ne dis pas que ce parti et nos collègues veulent la guerre. J'affirmerais volontiers qu'ils ne la veulent pas. Mais, sinon nos collègues, du moins les chefs de ce parti politique croient que la guerre est désormais inévitable. En foi de quoi ils y disposent les esprits toujours prompts à s'apeurer.

Or, c'est là, tout en ne voulant pas la guerre, une des plus sûres façons d'y reconduire l'Europe et le monde. Ce n'est pas quand un président du Conseil français — en l'occurrence, Léon Blum, fait enfin au monde entier la surprise généreuse, glorieuse, de proclamer, de répéter à l'envi, qu'*il n'y a pas de guerre inévitable*, que je concéderai à un genre d'esprit, girondin d'abord, jacobin ensuite, impérialiste finalement, qui, fatal à la France et à sa révolution en 1792, précipiterait aujourd'hui, s'il était universellement entendu, la fin de l'Europe et, d'abord, du meilleur de sa civilisation.

Que cet esprit, loyal ou madré à prévaloir dans notre Ligue comme chez beaucoup de Français, s'emporte à des excès déclamatoires ou à des in-

formations tendancieuses dont la vérité, cette condition première de la paix, fait les frais, voilà qui était inévitable.

Et j'eusse aimé, pour sa gloire, que notre Comité Central fût vigilant à réprover de tels excès. Mais les a-t-il seulement dénoncés ?

J'aurais pourtant rempli le mandat qui m'a été confié jusqu'au moment de son expiration, jusqu'en juillet prochain. Aussi bien, le débat qui m'oppose à tant de nos collègues, sur le propos de la paix et de la guerre, menace-t-il de continuer aussi longtemps qu'il a duré déjà chez les hommes... Tant même que je finirai par croire que c'est là moins une affaire de caractère que de faune. « Nous n'avons pas le crâne fait de même », dit le sage Mardoche, fils de Musset.

Si je précipite le moment de me démettre, c'est moins pour l'adhésion de la majorité du Comité Central à une certaine préparation idéologique à la guerre; c'est moins pour sa promptitude à se prononcer contre toute médiation dans la pénible guerre d'Espagne, promptitude qui m'a moins surpris qu'affligé; c'est moins pour tout cela qu'à cause de l'atonie à laquelle cette majorité vient de réduire notre Ligue à l'endroit des procès de Moscou, où triomphe cyniquement la raison d'Etat, odieuse à tous les hommes libres, où le plus féroce mépris de la personne humaine et de ses droits éclate avec une insolence qui excite, un peu partout, ce désespoir des consciences dont Proudhon a eu raison d'écrire qu'il est pour un peuple « le pire des maux ». J'ajoute : « et pour notre Ligue, une déchéance ».

Que, docile au vœu de la majorité du Comité Central, la majorité des congressistes réunis à Tours ait paru préférer, aux justes révoltes d'une humanité offensée dans ce qu'elle a de plus noble et de plus fraternel, le rapport de M<sup>e</sup> Rosenmark, qui, par son ignorance avouée et son dédain volontaire de ce qu'il appelle « la psychologie des aveux », est juridique à nous congeler tous, et le droit lui-même, si les professionnels de ce dernier

n'avaient pourvu depuis longtemps à faire de lui ce que Schiller appelle « la monotonie du monde »;

Que notre Ligue, notre belle et généreuse Ligue, née de l'affaire Dreyfus, ait ainsi paru faire entendre qu'elle diffère à un demain improbable sa recherche de la vérité et de la vraie justice dans ces procès de Moscou qui composent, si je puis ainsi parler, une Affaire Dreyfus centuplée, voilà ce que je ne saurais être réputé « avaliser » par une plus longue présence dans le Comité Central.

Je l'ai dit plusieurs fois à celui-ci, je l'ai crié au Congrès : « Vous regretterez bientôt de vous être réfugiés sous une apparence juridique pour, sinon éluder, du moins retarder un combat qui est éminemment celui de la justice, de la vérité, et, partant, de la paix. Et vous aurez ainsi justifié, en quelque sorte, les juges (*sic*) de Moscou de persévérer dans leurs ravages et de les étendre au-delà de la Russie, ainsi que cela se voit déjà en Catalogne ».

Ce regret, je n'en veux point ma part. Cette responsabilité ne m'obligeât-elle qu'au silence, je la refuse.

Je rentre dans le rang. Non seulement je reste ligueur, mais j'entends l'être avec plus de vigueur et de zèle que jamais.

Vous l'avouerez-je, mon cher Président? J'avais parfois l'impression d'être « limogé » dans l'auguste assemblée où quelque cent mille ligueurs m'avaient fait, par leur vote, l'honneur de m'installer.

Je sais que je n'aurai à me réclamer d'aucun droit — votre courtoisie et votre justice y suffiront — pour obtenir la publication intégrale, dans les *Cahiers*, de cette trop longue lettre où j'ai tenté de faire, sinon agréable à tous, du moins acceptable par tous, une démission que je donne sans joie comme sans regret. Je voudrais qu'elle eût pour vous, mon cher Président, l'accent de mon respect fervent pour votre œuvre et d'une amitié sincèrement dévouée à votre personne.

Georges PIOCH.

#### IV

## Un article de M. Challaye

Au début d'octobre, la Ligue des Droits de l'Homme s'éveille de la léthargie dans laquelle la plongent les grandes vacances.

Les ligueurs vont apprendre, avec étonnement — certains même : avec une pénible inquiétude — qu'à la suite du Congrès de Tours, sept membres du Comité Central ont donné leur démission (dans l'ordre alphabétique) : Gaston Bergery, Félicien Challaye, L. Emery, Georges Michon, Magdeleine Paz, Georges Pioch, Elie Reynier.

Ces démissions étant, dans une large mesure,

déterminées par l'attitude de la Ligue en face de la question de la paix et de la guerre, la nouvelle peut intéresser les lecteurs de la *P.H.*, même non ligueurs.

La lettre collective de six démissionnaires (Pioch ayant démissionné par une lettre personnelle) sera certainement publiée par la *P. H.* une fois qu'elle aura paru aux *Cahiers* de la Ligue : c'est un document que nul pacifiste ne doit ignorer.

Cette lettre fait d'abord connaître aux ligueurs dans quelles conditions la Ligue a trahi la cause

de la justice, en publiant comme seul document sur les procès de Moscou, un rapport d'un nommé Rosenmark, favorable à la thèse de la Guépéou. La lettre fait aussi connaître aux ligueurs dans quelles conditions la Ligue a trahi les causes solidaires de la vérité et de la paix, en ne s'opposant point aux mensonges par lesquels les staliniens ont cherché à déclencher la guerre à propos de l'Espagne, et en renonçant à toute véritable action pour la paix désarmée, etc.

Personnellement, j'adhère sans réserve à ces critiques. Ces raisons d'ordre général sont celles qui ont déterminé ma décision, comme celle de mes collègues.

Ajouterai-je ici les considérations personnelles qui ont, au dedans de moi, préparé cette grave résolution ?

Il y a longtemps, il y a des années que j'ai songé à démissionner de ce Comité Central. Je sentais profondément l'inutilité de ma présence en ce lieu, même l'inutilité de toute présence.

Sur toutes les questions graves, la décision du Comité est connue d'avance. Le secrétaire général a obtenu le vote, écrit ou téléphoné, de membres dont certains ne mettent jamais les pieds au Comité. Le vote des absents l'emporte sur le vote des présents.

Même quand s'engage, entre les présents, une discussion véritable, les esprits libres sont écrasés toujours par la coalition des esprits serfs: politiciens ne songeant qu'à leur croûte électorale, ou qu'à l'espoir de cette croûte, ou qu'aux satisfactions de vanité obtenues dans les meetings: journalistes surdécorés, dont la boutonnière atteste leur dépendance servile à l'égard des gouvernants; amis ou défenseurs (parfois honnêtes, mais abusés) de ces politiciens et de ces journalistes.

Dégoûté par le spectacle d'un tel Comité Central, j'y restais cependant à cause du lien qu'il établissait avec la masse des ligueurs: braves gens, pour la plupart, et vrais démocrates.

Mais aujourd'hui la mentalité même des ligueurs « de la base » a changé. Le passage en certaines sections et surtout l'attitude de la majorité au Congrès de Tours, nous l'ont démontré avec évidence.

C'est, en partie, la conséquence de la politique astucieuse menée, depuis des années, par le secrétaire général de la Ligue; agissant sur l'esprit des ligueurs par ce qu'il publie aux *Cahiers* de la Ligue, par la façon dont il le publie, comme par ce qu'il n'y publie pas; choisissant avec une partialité tendancieuse les conférenciers, les délégués envoyés en province; maniant les Fédérations par l'intermédiaire de leurs présidents; travaillant les Congrès fédéraux, etc.

Mais la transformation opérée dans la mentalité des ligueurs a encore d'autres causes, plus profondes: la psychose stalinienne et la psychose espagnole, agissant ensemble ou séparément.

Le crâne bourré par leurs journaux, les pauvres ligueurs ne comprennent plus.

Quand on leur parle de justice, ils entendent: Front Populaire! Quand on leur parle de désarmement, ils entendent: des canons, des avions pour nous et pour nos amis! Quand on leur parle de paix, ils entendent: guerre du droit!

Ils annoncent les slogans à la mode: pain, paix, liberté; ne se doutant point que leurs dirigeants leur préparent les cartés de pain, la guerre indivisible et la dictature militaire.

La démission des membres les plus clairvoyants et les plus désintéressés du Comité Central ferait-elle réfléchir les ligueurs? les amènera-t-elle, aux prochaines élections du Comité et au prochain Congrès, à renverser entièrement la direction actuellement suivie par la Ligue? L'expérience était à tenter.

Au cas où ce redressement ne s'opérerait point, la Ligue des Droits de l'Homme est perdue. On peut imaginer l'action qu'elle exercerait si le pire se produisait.

Le pire: l'avènement d'une dictature stalinienne ou la guerre.

Une dictature stalinienne appliquerait à la France les procédés employés à travers toutes les régions de l'U.R.S.S. et dans les milieux stalinisés de la malheureuse Espagne. On peut prévoir l'arrestation, l'exécution légale ou secrète de tous les libres esprits. (Céderai-je, ici, à la vanité de faire savoir que, le soir du 8 juillet dernier, à une réunion publique organisée par la section de Neuilly de la Ligue des Droits de l'Homme, un communiste notoire m'a fait le grand honneur de m'appeler, à cause de mon pacifisme intégral, « l'ennemi public N° 1 »! Quel malheur qu'il ne puisse pas me faire condamner comme espion au service de Hitler, ou comme saboteur ayant organisé le dernier accident de chemin de fer!...) Si les staliniens de France appliquaient la méthode pratiquée en U.R.S.S. et en Espagne, la Ligue des Droits de l'Homme trouverait bien quelque Rosenmark pour justifier leurs crimes.

Et si la guerre éclatait, je vois d'ici l'un des animateurs de la Ligue actuelle accomplir publiquement l'action qu'il mène au jourd'hui dans un demi-secret: M. Salomon Grumbach, le correspondant jusqu'aboutiste de l'*Humanité* au cours de la guerre mondiale, le socialiste antifasciste qui fut, après le 6 février, le conseiller technique du ministre belliciste Barthou dans le cabinet Doumergue... avec quelle ardeur il pousserait la Ligue dans la voie de l'union sacrée pour une nouvelle guerre du droit!

Nous sommes quelques-uns, parmi les membres du Comité Central, à sentir que nous ne pouvons, à aucun degré, garder la moindre responsabilité dans l'actuelle direction de la Ligue.

Impossible de participer désormais à la vie du lamentable organisme qui, aux jours de crise deviendrait le sanglant Comité Central de l'ex-Ligue des Droits de l'Homme.

Félicien CHALLAYE.

(*La Patrie Humaine*, 15 octobre 1937.)

## V

## Un jugement de ligueur

...Est-il vrai que le Comité Central, et notamment son président, aient mal servi la cause de la paix? Est-il vrai que la Ligue, ou du moins les dirigeants de la Ligue, aient favorisé le développement dans le pays d'une psychose de guerre, accueilli les « fausses nouvelles » avec trop de complaisance, négligé de protester contre le « bourrage de crânes », en un mot failli au devoir que leur imposait la motion de Dijon de préparer la réalisation d'une paix stable par un appel adressé à toutes les nations sans distinction?

Victor Basch avait ouvert la discussion sur le rapport moral par un ample et magnifique discours: après avoir justifié le rôle joué par la Ligue dans le Rassemblement Populaire, il a examiné la question d'Espagne; la duperie de la non-intervention, a-t-il déclaré, a été suivie de la duperie du contrôle et, faisant allusion à la motion de Dijon: « Nous voulons, a-t-il déclaré, que toutes les nations pacifiques s'unissent, qu'elles mènent fermement une action commune. Si nous allons de capitulation en capitulation, il arrivera un moment où nous serons acculés à la guerre. Nous ferons à la paix toutes les concessions raisonnables, nous ne voulons pas nous humilier devant le fascisme. Et maintenant jugez-nous! »

On a pu voir, par les applaudissements presque unanimes qui ont accueilli ce discours, que l'opinion de l'immense majorité des délégués était faite, et cela sans qu'aucune pression eût été opérée sur eux.

L'opposition a multiplié ses attaques. Michel Alexandre a reproché à la Ligue d'avoir favorisé la panique; Emery a regretté que l'on n'ait pas fait à l'Allemagne de plus larges offres de paix; dès cette première passe d'armes on put voir, par l'accueil fait par le Congrès à la réponse d'Albert Bayet, que l'échec de l'opposition serait complet. Faut-il ajouter que certaines attitudes: refus d'Emery et de ses amis de s'associer au salut envoyé à la République espagnole, paroles trop complaisantes pour l'Allemagne hitlérienne prononcées notamment par Bergery, ont encore contribué à accentuer les dispositions de la majorité.

L'opposition a reproché au Comité Central de ne s'être pas opposé à la dissolution de l'*Etoile Nord-Africaine*; elle lui a reproché sa passivité vis-à-vis des procès de Moscou.

Toutes ces attaques n'ont pas empêché que le rapport moral ne fût adopté à une énorme majorité, et Félicien Challaye ayant proposé une motion condamnant l'attitude du Comité Central dans l'affaire du procès de Moscou, elle a été repoussée par 1.088 mandats contre 255 et 53 abstentions.

La même opposition devait forcément se reproduire lorsqu'on a abordé la discussion des conclusions du rapport d'Albert Bayet sur la *Démocratie et la Paix*.

C'est sur l'affaire d'Espagne et les attitudes par les gouvernements dans l'affaire espagnole que les thèses opposées se sont de nouveau affrontées.

Emery a proposé une motion affirmant son attachement à la politique de non-intervention, mais cette non-intervention doit être contrôlée. « Le contrôle, déclare-t-il, s'est avéré en grande partie efficace » et il y a lieu de le réinstaller. Il faut arriver à une médiation qui arrêtera l'effusion du sang. Il demande à la Ligue de défendre les peuples contre le mensonge.

« Nous n'admettons pas, répond Albert Bayet, qu'on parle de politique qui a sauvé la paix quand la paix n'a pas été sauvée », et il affirme à nouveau que « le seul moyen de sauver la paix, c'est la Société des Nations, c'est la sécurité collective et l'assistance mutuelle ».

Finalement la motion d'Emery a été repoussée par 1.251 voix contre 156.

À la séance suivante Emery est monté à la tribune et accusant la Ligue « de se réfugier dans une sorte d'opportunisme politique » a remis sa démission de membre du Comité Central ainsi que celles de Bergery, Challaye et Michon.

Il est à remarquer que ces démissions n'avaient été provoquées par aucune attaque personnelle, qu'elles ne sont que le résultat du désaveu infligé par le Congrès aux thèses d'Emery. D'ailleurs Casati, signataire de toutes les motions d'Emery, a publiquement blâmé ces démissions.

Quant à René Gerin, pacifiste bien connu, il avait donné son adhésion à la motion de Bayet dont les termes peuvent au surplus être acceptés de tous les pacifistes.

Pour la première fois depuis longtemps le Congrès de la ligue n'a pas voté une motion d'unanimité. Faut-il s'en plaindre? Nous ne le pensons pas, car ces motions d'unanimité ne sont qu'un moyen quelque peu équivoque de voiler les différends. Les différends passés auront-ils sur la vie de la Ligue une répercussion fâcheuse? A vrai dire nous ne l'estimons pas non plus. Jamais l'union contre les menaces du fascisme intérieur et extérieur (et à vrai dire ils ne font qu'un) ne s'est plus impérieusement imposée.

Nous souhaiterions que nos prévisions quelque peu pessimistes eussent été démenties par les événements et que la paix du monde fût mieux assurée. Mais nous pensons qu'à l'heure actuelle personne ne peut plus se faire d'illusion sur les possibilités d'une entente avec les puissances fascistes plus disposées que jamais à affirmer leur esprit de domination.

C'est pourquoi nous espérons qu'un rapprochement durable s'opérera entre tous les Ligueurs pour servir la cause de la liberté et de la paix...

(Justice, octobre 1937.)

G. DUBOIS.

Président de la Fédération de Seine-Intérieure.

# LE CONTROLE DES CHANGES

Par Pierre GEROME

Nous avons reçu, au début du mois d'octobre, la promesse solennelle que la République n'aurait pas recours au contrôle des changes. A lire les commentaires qui accompagnaient cette nouvelle, chaque jour confirmée depuis, il semblait que de tous les périls qui nous menacent, le plus redoutable, le seul qui fût vraiment à craindre, se trouvait ainsi conjuré. On n'aurait pas salué d'articles plus optimistes la fin du chômage, du déficit budgétaire, du surarmement. Pas de contrôle des changes ! Nous voici, d'un coup, soulagés. Les travaux publics, il est vrai, sont ralentis ou arrêtés : le crédit rare et cher ; les emprunts que l'Etat contracte onéreux. Mais pourquoi s'inquiéter puisqu'on évite le contrôle des changes ? Sans contrôle des changes, la Banque de France a perdu, depuis avril 1935, près de la moitié de son encaisse or, la livre sterling a touché le cours de 150, le franc flotte. Mais du moment que nous continuerons à n'avoir pas le contrôle des changes, l'avenir est serein. L'accroissement des impôts indirects a rendu notre fiscalité plus inique ; la hausse continue des prix ramène les salaires réels des ouvriers au niveau de mai 1936, compromet l'amélioration des profits agricoles, réduit les moyens d'existence des rentiers, des retraités, des fonctionnaires. Mais de quoi se plaindraient-ils puisque le contrôle des changes est épargné au pays ?

Il est temps, il est grand temps de mettre un terme à cette énorme et sinistre galéjade. De rappeler que « le contrôle des sorties de capitaux et la répression de leur évvasion » figurent au programme du Rassemblement populaire. De montrer ce qu'est, en fait, la « liberté des mouvements de capitaux », à savoir : la liberté de la spéculation, française et internationale, celle des fraudeurs ; et aussi l'arme politique de la réaction et des trusts, le moyen d'un chantage permanent exercé sur les gouvernements de gauche par les puissances d'argent. Il faut démentir le mensonge impudent qui consiste à présenter comme fasciste une mesure prise, avec des modalités diverses, dans tous les pays démocratiques, à la seule exception de la France, qui ont dévalué leur monnaie en période d'évasion des capitaux. Il faut établir enfin — et s'agissant d'une question de simple bon sens, éclairée par l'expérience nationale et internationale, cela n'est pas difficile — que le contrôle des changes, s'il n'est pas une panacée universelle, s'il ne constitue nullement *par lui-même* un remède à nos maux, est en revanche la condition, à l'heure actuelle, de toute reprise économi-

que durable, de toute amélioration de nos finances, et du progrès comme de la simple défense de la démocratie — non pas un but en soi, mais une étape nécessaire.

\* \* \*

Le contrôle des changes, ou le contrôle des sorties de capitaux — les deux expressions sont en fait synonymes, et l'on ne pourrait en distinguer le sens que par des définitions arbitraires — a pour objet de subordonner l'acquisition de monnaies étrangères à la justification d'une opération commerciale ou d'un besoin légitime (voyage, etc...). Il ne s'agit *nullement* de monopole du commerce extérieur : nous y reviendrons. Il s'agit de supprimer les exportations de capitaux faites soit en vue de dissimuler des biens au fisc, soit dans une intention spéculative, soit à des fins politiques, soit pour ces divers motifs ensemble.

Quelques indications précieuses sur la signification réelle du contrôle des changes peuvent être retrouvées dans des déclarations qui émanent du camp de ses adversaires. « Pour juguler la spéculation — s'écriait M. P.-E. Flandin le 30 mai 1935, avant d'être renversé — il y a, je le dis sans ambages, des mesures de coercition à prendre à l'égard de ceux que j'appellerai les défaitistes du franc... »

« Ces mesures de coercition, elles sont nécessaires pour créer, comme je l'ai dit, le choc psychologique de retour à la confiance. »

Aujourd'hui on nous affirme, notez-le bien, que toute mesure de coercition est destructive de la confiance. La politique de la confiance, telle qu'elle est communément entendue et appliquée, se définit par opposition aux mesures de contrainte : elle consiste en une tentative, inlassablement renouvelée et toujours vaine d'obtenir de la bonne volonté des capitalistes (ou des boursiers) ce que l'on n'ose pas exiger d'eux.

Le 30 septembre 1936, M. Joseph Caillaux lisait au Sénat l'extrait ci-après du procès verbal de la Commission des Finances du 12 août précédent :

« *Le président de la Commission des Finances.* — Vous voulez limiter les sorties d'or. Pourquoi ne subordonnez-vous pas les livraisons d'or de la Banque de France à la justification d'une opéra-

tion commerciale ? Ce système fonctionne depuis longtemps à la Banque d'Amsterdam.

« M. Hachette. — Oui, et il donne toute satisfaction !

« Le président. — Dans le régime actuel — je prie mes collègues de méditer ce qui suit, c'est la vérité même — la Banque de France sert de garde-manger à tous les spéculateurs internationaux et aux banques anglaises qui se procurent chez elle tout l'or dont elles ont besoin.

« Autrement dit, on a voulu maintenir à l'Institut d'émission le rôle qu'il pouvait avoir dans une période où tout fonctionnait normalement, dans la période d'avant-guerre où la convertibilité en or était générale. On a voulu la conserver à la Banque de France seule. Elle s'est trouvée isolée et elle est devenue la proie des spéculateurs étrangers, des banques anglaises particulièrement, du fonds de stabilisation des changes anglais enfin, qui s'est alimenté auprès d'elle. »

Et je poursuivais :

« Pour faire cesser cette situation dangereuse pour la stabilité du franc, il suffirait de conclure une convention avec la Banque de France, obligeant celle-ci à appliquer le système de la Banque d'Amsterdam, c'est-à-dire à n'accorder son or que contre la justification d'opérations commerciales et industrielles, émanant du payeur.

« Demander la justification de toutes les opérations commerciales (observait M. Vincent Auriol dans sa réponse) c'était, vous le savez bien, instituer le contrôle des changes... »

A vrai dire, la mesure prise par la Banque d'Amsterdam ne constitue pas, à elle seule, un contrôle des changes complet et rigoureux (elle laisse, notamment, les exportateurs de marchandises libres de conserver à l'étranger le produit de leurs ventes). Mais elle en constitue une partie essentielle. Si l'on veut instituer ce contrôle des changes que M. Caillaux dénonce maintenant dans *Paris-Soir* (4 octobre) comme « le premier pas vers la dictature » — cette mesure est la première à prendre, et dans certains pays elle a été suffisante.

Mais, dira-t-on, M. Bonnet ne vient-il pas précisément de faire donner aux banques, par le gouverneur de l'Institut d'émission, des instructions orales qui tendent à subordonner la délivrance de devises à certaines justifications ? Le contrôle des changes n'est-il pas ainsi réalisé, en dépit d'un langage officiel qui est un nouvel exemple de la méthode, aujourd'hui consacrée, de Gorenflot, baptisant carpe le lapin qu'il voulait manger en carême ?

Eh bien ! non. Car, d'une part, des « instructions orales », sans vérification ni sanction, ne suffisent pas ; et d'autre part elles sont privées d'effet par les déclarations officielles qui les accompagnent.

Quand le gouvernement anglais, en septembre

1931, interdit les achats de devises qui ne seraient pas légitimés par une « importation de marchandises, l'exécution de contrats anciens ou des besoins personnels raisonnables » une proclamation formelle fit en même temps connaître au pays que si, à l'épreuve, des mesures plus sévères apparaissaient utiles, elles seraient prises sans hésitation ; et le gouvernement britannique était en mesure de traduire en actes la volonté qu'il affirmait ainsi, car il avait demandé et obtenu du Parlement les pouvoirs nécessaires. Tactique, on le voit, entièrement opposée à la nôtre : non seulement le gouvernement anglais ne promettait pas de s'abstenir de mesures sévères de coercition, mais au contraire il promettait d'y avoir recours en cas de besoin. Il n'eut pas, en fait, à prendre cette peine. Le « choc psychologique » nécessaire au retour de la confiance — pour parler comme M. Flandin — était produit. Les spéculateurs et les fraudeurs comprennent que le moment était venu de mettre un terme à leurs fructueuses opérations.

La politique du gouvernement anglais était cohérente. Il interdisait provisoirement aux banques de la Cité les prêts à l'étranger, qui sont normalement l'objet de leur activité la plus rémunératrice. Ainsi assurée que les moyens monétaires qu'elle mettait à la disposition du marché ne serviraient pas à alimenter l'évasion des capitaux, mais bien l'économie nationale, la Banque d'Angleterre put pratiquer efficacement la politique dite du « marché ouvert » (*open market policy*, c'est-à-dire émettre des billets (ou créer des crédits) pour acheter elle-même des fonds d'Etat en bourse. Les rentes montèrent, le crédit public s'améliora, le taux de l'intérêt fut abaissé dans des proportions inouïes puis maintenu stable, et la crise économique surmontée. Or nous, aujourd'hui, que faisons-nous ? Par une imitation maladroite et absurde, nous pratiquons la politique du « marché ouvert », alors que les frontières aussi sont ouvertes... à la fuite des capitaux. La Banque de France, en effet, a mis plusieurs milliards à la disposition du « Fonds de stabilisation des rentes » qui apporte au marché des francs bientôt convertis en livres et en dollars. La Banque de France ne finance pas l'économie nationale, ni même le budget, mais l'évasion des capitaux au bénéfice des spéculateurs. Le procédé n'est, hélas ! point nouveau. L'orthodoxe « Revue d'économie politique » a constaté que les facilités de crédit créées depuis deux ans par la Banque de France ont alimenté l'exportation des capitaux : la Banque émet les milliards qui sont convertis en devises étrangères et placés dans les banques de Londres, de Suisse ou du Luxembourg. Mais, continuer une telle politique alors que ses résultats sont attestés par une si longue expérience, dénoncés à l'étranger par des revues comme *l'Economist*, chez nous par des hommes clairvoyants et courageux comme Francis Delaisi, et reconnu par le *Temps* lui-même (27 septembre) cela n'est pas seulement absurde, c'est proprement criminel. Ou bien le ministre des Finances ne sait pas ce qu'il fait, est inconscient (chose peu croyable à la longue), ou bien il

sert consciemment les intérêts de la spéculation, ou bien il prépare, il aggrave systématiquement la catastrophe financière, à des fins politiques qu'il est trop aisé de prévoir.

\* \* \*

Les adversaires du contrôle des changes lui opposent le *libéralisme économique*, thèse d'école qui prend, dans leurs discours, l'apparence d'un dogme indiscutable et universel. Nous n'entrerons pas ici dans une querelle scolaire. Il est clair que les principes du libéralisme, quelle que puisse être leur valeur générale, ne sont nullement applicables au cas présent.

On ne voit pas, d'abord, pourquoi les mouvements de capitaux dits mobiliers devraient à tout prix demeurer libres alors que les mouvements de marchandises sont soumis non seulement à un régime de taxation sévère, mais encore au protectionnisme spécial qui limite la quantité de marchandises étrangères admises en France (contingents) et attribuer les *licences* d'importation à un petit nombre de privilégiés, bénéficiaires de la différence, artificiellement créée, entre les prix français et les prix mondiaux. L'Etat intervient sur le marché des changes ; il intervient sur le marché des rentes — avec les beaux résultats que nous avons dits. Le libéralisme économique n'est invoqué que dans le cas où les puissances d'argent et spécialement celles de la spéculation boursière ont intérêt à se prévaloir de ses théories. Le libéralisme ne sert ici qu'à un camouflage doctrinal d'intérêts particuliers.

Et comment en serait-il autrement ? Quand les physiocrates, Turgot, Adam Smith, etc., fondèrent le libéralisme économique, les valeurs mobilières étaient rares, et elles n'étaient pas imposées. Longtemps après, encore, la principale richesse mobilière était, dans notre pays, constituée par les rentes exemptes d'impôt.

Aujourd'hui, aucun pays au monde ne peut s'abstenir de soumettre la richesse mobilière à l'impôt, et les taux de taxation, à peu près égaux avant la guerre, diffèrent maintenant beaucoup de pays à pays. La liberté des mouvements de capitaux n'est plus que celle de se soustraire à l'impôt, de violer la loi, d'é luder le sacrifice légalement exigé de l'ensemble des citoyens.

A l'époque du libéralisme classique, les mouvements internationaux de capitaux étaient surtout déterminés par les différences du taux de l'intérêt dans les divers pays, le capital allant là où il trouvait la rémunération la plus forte : d'où la manœuvre traditionnelle du taux de l'escompte que la Banque d'émission élevait, pour attirer les capitaux, lorsque les sorties d'or inspiraient des craintes pour la stabilité de la monnaie nationale. Aujourd'hui, les mouvements de capitaux, en tout cas les mouvements brusques, sont dus à des causes toutes différentes — fiscales, spéculatives, politiques — et l'on déserte le pays où le taux d'intérêt est très élevé pour affluer dans d'autres où il est

très bas (et maintenu tel par les interventions raisonnées des banques d'émission, fortes d'une technique nouvelle). Ce sont les déplacements de ces masses, devenus énormes, de capitaux flottants qui provoquent les principales perturbations économiques. La manœuvre classique du taux de l'escompte, ce grand régulateur de l'économie libérale, est devenue tout à fait inefficace. Qu'y a-t-il, dans tout cela, de comparable avec la situation économique qu'étudiaient les fondateurs du libéralisme ? Que pouvaient-ils prévoir de tous ces phénomènes dont aucun n'apparaissait, dont aucun n'était concevable de leur temps. Nos pseudo-libéraux n'en veulent pas moins que la Banque de France conserve le rôle « qu'elle pouvait avoir dans une période où tout fonctionnait normalement », pour nous exprimer comme M. Caillaux... en septembre de l'an dernier.

Nos pseudo-libéraux assimilent le contrôle des changes à l'autarchie fasciste, ou déclarent qu'il y a même par une nécessité inéluctable. Il reste alors à expliquer pourquoi l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, les pays scandinaves, la Tchécoslovaquie, la République Argentine, les Etats-Unis ont pu, les uns, instituer à un moment donné le principe du contrôle des changes, les autres le réaliser de façon complète et permanente sans du tout sombrer dans le fascisme et en défendant au contraire leur régime politique en même temps que leur économie.

Les adversaires du contrôle des changes ne parlent jamais de l'expérience anglaise, belge, danoise ou américaine. Ils citent l'Allemagne, ils citent l'Italie. La réponse nous est fournie par M. Caillaux lui-même.

« Lorsqu'on fait état (écrit-il dans *Paris-Soir*) des pays étrangers qui ont mis ce régime en pratique, on oublie que notre situation est totalement différente. En Allemagne, par exemple riche de dettes... »

Mais... rêvons-nous ? Ce ne sont pas les partisans du contrôle des changes qui se fondent sur l'exemple de l'Allemagne ce sont ses adversaires — c'est M. Caillaux lui-même, lequel présente ce contrôle comme « la préface du fascisme ». Ainsi, par une contradiction inouïe, l'on sent qu'en France le contrôle des changes ait inévitablement la même signification, soit inévitablement accompagné des mêmes mesures que dans ces pays mêmes, Allemagne ou Italie, dont on commence par reconnaître que leur situation est totalement différente de la nôtre.

Dire que le contrôle des changes est la préface du fascisme, c'est poser une affirmation purement arbitraire, car dans aucun pays on n'a vu le fascisme s'instaurer comme une conséquence du contrôle des changes.

La vérité, c'est qu'en Allemagne, en Italie, pays endettés, pays débiteurs et démunis d'or, où, par surcroît, le prestige de la dictature veut que la monnaie nationale soit officiellement maintenue

à un cours fictif, le contrôle des changes, utilisé aux fins du despotisme, s'accompagne nécessairement d'un ensemble de mesures pénibles et vexatoires, d'une étatisation du commerce extérieur et d'un régime monétaire compliqué avec Bourse noire et cotations diverses. Rien de semblable dans les pays démocratiques, dont la situation économique et politique est différente ; rien de semblable même dans les cas où le contrôle public des transactions en monnaies étrangères s'accompagne, comme en Tchécoslovaquie, d'une réglementation assez sévère du commerce, comme en Danemark, d'une réquisition des devises étrangères, comme aux Etats-Unis d'une réquisition de l'or. C'est vraiment se moquer du monde que de présenter comme antidémocratiques les mesures propres à assurer l'égalité de tous devant l'impôt ou à organiser l'économie nationale. Et en France, où, tout au contraire des Etats fascistes, « le papier qu'a l'étranger sur nous s'élève à une somme insignifiante, mais où les avoirs à l'extérieur sont considérables » (M. Caillaux *dixit*), le contrôle des changes ne devrait pas être autre chose qu'une mesure de défense démocratique et de libération économique. Il n'aurait pas été autre chose hier, il ne serait pas autre chose aujourd'hui encore. Mais si la démocratie ne sait pas employer le contrôle des changes à sa défense, il est possible que demain, ou un peu plus tard, la réaction l'utilise à des fins dictatoriales.

\*\*

Si les arguments doctrinaux et politiques des adversaires du contrôle des changes ne valent rien, leurs arguments techniques ne sont pas meilleurs.

A les en croire, le contrôle des changes ne serait qu'un moyen de masquer les symptômes du mal dont nous souffrons, sans porter remède à ses causes, sans le modifier au fond.

C'est faux.

Ce serait juste si l'exportation des capitaux correspondait à un déficit de la balance des comptes — comme le donnent à croire au public les statistiques douanières publiées sans éclaircissement (étrange moyen, en vérité, de « ranimer la confiance »). Quand le grand public apprend que la balance commerciale est, depuis le début de janvier, en déficit de 11 milliards, que le déficit sera de 18 milliards pour l'année entière, il pense qu'on ne doit pas s'étonner si l'or sort de France, si le franc baisse, et que l'économie nationale est profondément avariée ; et c'est autant de gagné pour les spéculateurs et les adversaires des lois sociales. Or les statistiques douanières sont fausses : exactes à l'importation où le contrôle est sévère, elles sont fondées, pour l'exportation, sur les déclarations que les commerçants ont tout intérêt (fiscal) à minorer. Ce que personne ne dit (1). Et

(1) De plus, en période de baisse, en cours ou prévisible, de la monnaie, les importations effectives sont accrues. L'importateur hâte ses achats qui, s'il attend, lui coûteraient plus cher.

d'autre part, comme on l'a de divers côtés rappelé opportunément, le solde de la balance commerciale n'est qu'un élément de la balance des comptes, qui comprend aussi les « exportations invisibles » (fret, tourisme, revenus de créances sur l'étranger. Pour l'année 1935, par exemple, pendant laquelle les sorties d'or ont atteint 15 milliards de francs (Poincaré), M. Dupiol, se fondant sur les statistiques du B.I.T., a évalué le déficit réel de la balance des comptes à quelques centaines de millions. La « Revue d'Economie politique », plus pessimiste, estime que ce déficit a atteint, pour 1935 et 1936, environ le cinquième des sorties d'or. Mais cette estimation concerne une période antérieure à la dévaluation de l'an dernier, où nos prix intérieurs étaient, en or, supérieurs aux prix mondiaux, et nos exportations par conséquent entravées. Au cours actuel de la livre nos exportations bénéficient au contraire d'une prime. Si l'on ajoute que le tourisme est prospère, il n'est pas douteux que la balance des comptes est rétablie ; elle est même probablement excédentaire.

L'exportation des capitaux s'explique, à concurrence des 4/5, au minimum, hier, et pour la totalité aujourd'hui non par le déficit de la balance des comptes, mais 1° par des motifs spéculatifs ; 2° par des motifs politiques ; 3° par des motifs fiscaux. Pourquoi la spéculation se générerait-elle pour attaquer une monnaie « flottante » qui n'est pas défendue, et dont le gouvernement par son refus affiché du contrôle des changes, promet qu'elle ne sera pas efficacement défendue. Pourquoi les trusts se priveraient-ils d'un moyen de chantage qui leur a toujours réussi, puisqu'il n'est pas un gouvernement, de droite ou de gauche, qui ait résisté à un exode massif des capitaux. Pourquoi enfin les fraudeurs se gêneraient-ils alors que les portes du Luxembourg, de la Suisse, etc., leur sont tenues grandes ouvertes.

Quand on a fini d'invoquer le déficit de la balance des comptes, on allègue le déficit budgétaire. Toutes les mesures de contrainte, dit-on, resteront vaines aussi longtemps que le déficit budgétaire compromettra le crédit public. L'argument est employé à droite par les partisans de la déflation ; et à gauche par des protagonistes du désarmement. Ici, prenons garde, car toutes les formules simplistes seraient fausses.

Il n'est pas douteux qu'un déficit budgétaire énorme et constant détruit le crédit public ; que l'Etat dont le crédit est atteint n'emprunte plus qu'à des taux ruineux ; et qu'il en résulte une hausse générale du taux de l'intérêt qui paralyse l'économie. Mais comment rétablir l'équilibre du budget ? Par une réduction massive des dépenses ? Outre qu'elle serait, pour l'instant, irréalisable, elle diminuerait brutalement le revenu public, la capacité de consommation, le potentiel fiscal du pays. D'où l'échec de la déflation. Une réduction massive des dépenses d'armements produirait à cet égard un effet immédiat aussi néfaste que n'im-

porte quel abattement de dépenses. Ce que les partisans du désarmement (dont nous sommes) sont, du point de vue économique, fondés à demander, c'est le remplacement des dépenses d'armements par des dépenses productives. Si l'on raisonne sur plusieurs années, l'équilibre budgétaire en serait facilité par l'accroissement de la richesse publique. Mais cet effet ne serait sensible qu'à la longue.

Dès lors, voici les conclusions auxquelles on est amené. L'équilibre budgétaire ne peut être obtenu d'un coup ; on peut s'acheminer vers le point d'équilibre par un accroissement régulier du rendement des impôts. Cet accroissement ne peut être obtenu que si la fortune acquise paye une juste contribution fiscale et si la fortune en formation se développe.

Or, pour la justice fiscale, il est inutile d'en parler sous le régime de la liberté inconditionnée des mouvements de capitaux. Le contrôle fiscal des banques est la condition *sine qua non* de toute taxation équitable de la fortune acquise. Mais chaque fois qu'il est question d'instituer pour de bon un contrôle fiscal des banques (carnet de coupons, carte d'identité fiscale, etc...) on assiste à un exode brutal des capitaux... et à la chute du gouvernement. Aussi longtemps donc que l'Etat ne sera pas en mesure d'arrêter, à tout moment, l'évasion des capitaux, on ne peut pas espérer une répartition équitable des impôts. (Et dès lors il n'y a pas lieu de s'étonner que les masses ressentent comme une injustice les sacrifices fiscaux qui leur sont imposés au nom d'un intérêt national dont la loi ne s'impose pas aux plus riches.)

Quant au développement de la richesse en formation, il n'est pas moins vain de l'espérer aussi longtemps que la cherté et la rareté du crédit paralysera les affaires. On ne peut pas, dans les conditions où nous sommes, attendre la réalisation de l'équilibre budgétaire pour faire une politique d'argent bon marché. Car si les capitaux manquent, si l'argent reste cher, l'équilibre du budget ne sera jamais réalisé. Pour sortir de ce cercle vicieux, il n'y a qu'un moyen, qui est de fermer le circuit monétaire, d'interdire provisoirement la sortie des capitaux (réserve faite des besoins justifiés), en sorte que les facilités de crédit fournies par la Banque d'émission servent à financer la production nationale et non l'évasion des capitaux, comme c'est, nous l'avons dit, le cas en France depuis plus de deux ans. Toute politique rationnelle d'abaissement du taux de l'intérêt exige, provisoirement, le contrôle des changes ou, du moins, la possibilité pour l'Etat de l'exercer à tout moment utile. Or, à l'heure actuelle, si le fonds de stabilisation des rentes met des francs à la disposition du public, le commerce, lui, manque de moyens monétaires. Il faut le redire encore : ou cette politique est trop absurde, ou elle est trop criminelle.

On peut passer très vite sur les autres arguments

opposés au contrôle des changes. « Il peut permettre de faire de l'inflation en vase clos. » Sans doute. Avec le contrôle des changes, on peut faire une politique financière détestable, on peut en particulier faire, comme dans les pays fascistes, une inflation génératrice de catastrophes — mais on peut aussi faire, comme en Angleterre, une politique d'expansion rationnelle du crédit ; on peut bâtir une politique économique saine, et c'est ce que nous demandons. « Des pressions étrangères nous interdisent le contrôle des changes. » Si de telles pressions s'exercent réellement, c'est le devoir de l'Etat français de n'y point céder. La France est, jusqu'à nouvel ordre, une nation indépendante, et l'on ne concevrait pas que lui fût interdite une mesure prise par vingt Etats, petits et grands. Ce qui est vrai, c'est que, faute de contrôle de change, la vulnérabilité de notre monnaie affaiblit la position internationale de la France et rend dépendante sa politique étrangère. Enfin on ne peut que hausser les épaules quand une affirmation de principe se fonde sur les fluctuations quotidiennes de la Bourse et qu'on proclame que le contrôle des changes sera inutile parce que, telle semaine, il est rentré un peu d'or, ou que, tel jour, la livre a baissé de quelques points. Voici longtemps qu'on amuse, qu'on abuse l'opinion avec de pareilles sottises. La solution du problème financier ne dépend pas des humeurs de la Bourse. Elle exige du sérieux, une clairvoyance courageuse. Elle exige des réformes profondes et un effort de longue haleine, qui ne sera pas fait, ni même tenté si les actes gouvernementaux restent dominés par la peur de la spéculation.

Sous le régime de la liberté inconditionnée des mouvements de capitaux, l'Etat français est esclave et toute action continue, tout plan d'ensemble lui est interdit. La Bourse règne, toute mesure atteignant les trusts dans leurs profits ou leur puissance est impossible, et les masses ressentent avec raison comme une iniquité la contribution qui leur est, directement ou non, imposée. Sous le régime de la liberté inconditionnée des mouvements de capitaux, régime de fraude, de pillage et de chantage, il ne peut y avoir ni justice fiscale, ni distribution rationnelle du crédit, ni progrès régulier vers l'équilibre budgétaire, ni même action résolue pour la paix et le désarmement : dépendante est la politique intérieure, dépendante l'étrangère — soumises l'une et l'autre aux puissances les plus égoïstes et rapaces, les plus dignes de mépris et de la haine publiques. Elles bénéficient de l'impuissance de l'Etat qu'elles paralysent ; elles interdisent l'assainissement des finances publiques et imposent leur volonté à la faveur de la panique financière. Le jour où, par l'application du programme du Front populaire, la loi permettra au gouvernement de la République d'arrêter, à tout moment, l'évasion des capitaux à des fins de fraude, de spéculation ou de chantage politique, il deviendra possible de gérer les finances et l'économie françaises conformément à l'intérêt et à la volonté du pays.

Pierre GEROME.

# POUR LA DÉFENSE DE LA JUSTICE ET DE LA PAIX

## *L'heure des démocraties*

Par André DELMAS

*Secrétaire général du Syndicat national des Instituteurs*

Tandis que l'opinion française se préoccupait surtout du sort de notre monnaie et de l'évolution probable de la politique intérieure, les événements extérieurs prenaient un tour plus sérieux encore que précédemment.

A mots couverts, des hommes d'Etat importants ont déclaré, ces jours derniers, que l'attitude de certaines puissances à l'égard du problème espagnol conduisait inévitablement les grandes démocraties à prendre de graves décisions. Ainsi, les déclarations de M. Herriot, au cours de sa campagne pour les élections au Conseil général, s'adressaient, de toute évidence, à un public plus étendu que celui qui se pressait dans des réunions de quartier, à Lyon. M. Chamberlain, qui ne passe point pour un alarmiste professionnel, a donné à entendre, dans un récent discours, que la politique de la Grande-Bretagne devrait faire face à une situation nouvelle dans la Méditerranée. Et ce n'est pas par une simple coïncidence qu'au même moment, M. Roosevelt a prononcé à Chicago des paroles qui annoncent son intention de demander au Congrès de suivre désormais, avec une vigilante attention, les affaires européennes et, peut-être, de renoncer à la politique de splendide isolement qui, jusqu'à présent, a eu la faveur du gouvernement et du peuple américains.

Ce revirement sensationnel, dont on a partout noté l'importance, et aussi la lente évolution de la politique étrangère de la Grande-Bretagne, peuvent s'expliquer en partie par l'émotion provoquée, dans les pays anglo-saxons, par l'intervention japonaise en Chine. Ils proviennent aussi de ce que le jeu de l'Italie dans la Méditerranée apparaît maintenant en pleine lumière, M. Mussolini renonçant à toute précaution, a dévoilé les objectifs qu'il poursuivait et publiquement affirmé ses méthodes d'action.

Déjà, à la fin du mois d'août, à l'occasion de la prise de Santander par les forces du général Franco, les télégrammes échangés entre ce dernier et le Duce apportaient à l'opinion la preuve et l'aveu de l'intervention décisive des troupes régulières italiennes dans les combats contre les miliciens basques.

Depuis cette date, la France et la Grande-Bretagne, avec une patience et une courtoisie qui ne

trouvent leur justification que dans la tradition diplomatique et dans le souci de maintenir l'Europe dans une atmosphère pacifique, ont tenté de rouvrir le débat sur le retrait des volontaires, sans lequel la politique de non intervention perd une grande partie de son sens.

C'est par un refus catégorique, qui ne laisse la porte ouverte à aucune espérance de négociation fructueuse, que le gouvernement italien vient de répondre à l'invitation pressante des gouvernements français et anglais. Cette réponse donne à penser que l'Italie va continuer à envoyer en Espagne des effectifs nombreux pour permettre à Franco de vaincre les dernières résistances des républicains.

M. Mussolini, dit-on dans les milieux bien informés, projette quelque chose de plus grave. On sait que les Italiens se sont installés à Majorque et ne sont pas pressés de quitter cette île, malgré les assurances plusieurs fois renouvelées qu'ils ne songeaient nullement à modifier en quoi que ce soit le statut actuel de la Méditerranée occidentale. Le bruit que les Italiens tenteraient prochainement un débarquement à Minorque en vue de s'emparer de l'île, toujours aux mains des républicains, a pris en Europe assez de force pour que les gouvernements français et anglais s'en émeuvent et envisagent, affirme-t-on, une occupation symbolique et préventive de cette position importante sur les grandes routes méditerranéennes.

Il est aujourd'hui hors de doute que Mussolini se trouve engagé dans l'affaire d'Espagne d'une façon telle que, pour des raisons de prestige, un recul de sa part est fort improbable. Beaucoup plus que l'Allemagne, où le bon sens de l'état-major semble avoir prévalu sur les visées confuses et imprudentes de l'entourage du Führer, l'Italie se trouve contrainte de multiplier les sacrifices en hommes, en argent, en matériel, pour assurer la victoire de Franco.

Les efforts de la Grande-Bretagne et de la France pour localiser le conflit et éviter, par la politique de non intervention, tout danger de complications européennes, n'ont pas abouti. Le contrôle international, si laborieusement mis en application, n'existe plus depuis quelques mois. Par la

frontière portugaise, comme par les ports dont ils disposent, les rebelles reçoivent sans difficulté le matériel de guerre et les approvisionnements nécessaires à leur armée. Une seule frontière, celle des Pyrénées, reste fermée par la volonté du gouvernement français, fidèle, lui, aux engagements pris à Londres.

La question de l'ouverture de cette frontière se trouve posée aujourd'hui devant l'opinion et devant notre gouvernement sous un autre aspect que précédemment, puisque, du fait de l'attitude prise par l'Italie, l'impossibilité absolue d'assurer l'application de la politique de non intervention éclate à tous les yeux.

Sans hésiter, nous déclarons que le gouvernement français doit aujourd'hui ouvrir la frontière des Pyrénées et autoriser la République espagnole à s'approvisionner en France.

Il ne s'agit point, dans notre pensée, d'engager

la France dans une politique où elle rivalisera d'audace avec le dictateur italien, grisé par l'excès des manifestations organisées en son honneur. Mais, dans les conditions actuelles, il ne subsiste pas d'espoir de voir mettre en vigueur un plan efficace de contrôle de la non intervention et le maintien de la fermeture de la seule frontière française apparaîtrait comme une mesure de nature à faciliter les succès militaires de Franco et de ses puissants alliés. La France ne peut pas prendre cette figure devant le monde.

D'ailleurs, c'est servir utilement la paix que de montrer, par quelques actes réfléchis, que les démocraties ne sont pas disposées à s'incliner continuellement devant les volontés du fascisme.

André DELMAS.

(*L'Ecole Libératrice*, 16 octobre 1937.)

## II

### **Un appel de Romain Rolland**

Le monde est recru d'outrages à la justice et à la liberté. Pour reprendre un mot fameux de notre Saint-Just, la terre et l'horreur ont « blasé les palais ». Devant la fin de la terreur mondiale et l'instauration des fascismes sur des milliers de cadavres et des millions d'âmes dégradées par la servitude et l'oppression, il ne s'est presque pas écoulé un jour sans nous apporter l'écho de nouveaux attentats et les gémissements des victimes. Dans nos pays d'Occident, les dernières terres qui se défendent contre la peste fasciste, les meilleures gens fléchissent sous la charge, chaque jour renouvelée, de ces misères et de ces hontes ; et ils se lassent d'y apporter une stérile sympathie. Ils détournent les yeux, et se réfugient dans une affreuse indifférence.

Nous les en arracherons. L'indifférence est le dernier degré de l'aviilissement. Elle est la mort dégradante. Nous n'y laisserons pas sombrer les démocraties d'Occident, l'antique honneur de notre France, qui jadis souffrait de toutes les souffrances du monde, qui ressentait comme siennes toutes les injustices faites, sur quelque point du monde, à la dignité humaine, et qui n'avait de repos qu'elles ne fussent vengées et réparées.

Citoyens libres de France, d'Angleterre, des Etats-Unis d'Amérique, libres consciences des antiques démocraties qui ont mené pendant des siècles le fier combat pour la libération et le progrès de l'humanité, n'abdiquez point ! restez debout, les yeux ouverts, le cœur ouvert aux cris d'appel de la liberté ensanglantée, sur qui s'acharnent les tyrans ! Pensez toujours à ceux qui languissent, pour sa cause qui est la vôtre, au fond des géoles, dans l'attente des bourreaux !

Il y a moins de cinq ans que le régime de terreur qui étroit le cœur de l'Europe, la dictature hitlérienne maintient dans les fers, sans jugement, sans procès, les plus énergiques et les plus nobles fils de ce grand peuple qui a tant donné à l'humanité. Les meilleurs d'Allemagne ! Thaelmann, Ossietzky, Mierendorff, Brandes (un vieillard de 70 ans), Neubauer, Stoecker, Litten, tant d'autres expient dans les prisons leur vie exemplaire de sacrifice à leur peuple et à leur cause, leur résistance héroïque à l'oppression. Rien ne les a fait plier, ou renoncer. Et leur exemple atteste la force morale qui réside, indestructible, dans leur peuple bâilloné, contraint au silence. Bien d'autres Allemands, des milliers, hommes et femmes, sont enfermés dans les camps de concentration parce qu'ils gênent, par leur foi dans l'internationale humaine et par leur volonté de paix, les massives forces de guerre que le Führer amasse contre la Liberté du monde. Hitler les a ensevelis vivants pour empêcher que leurs voix ne jettent l'alarme. Et il compte sur le silence et sur l'oubli des démocraties d'Occident, trahies par la faiblesse pusillanime de leurs gouvernements.

Mais il se trompe. Nous n'oublions pas. Nous n'oublierons jamais, ni les forfaits des oppresseurs, ni l'héroïsme des opprimés. Plus l'injustice dure, plus profond est le sillon creusé dans la mémoire par la souffrance et la vengeance. L'opposition allemande emprisonnée, martyrisée, constitue la principale garantie de paix qui subsiste encore en Allemagne contre l'Etat totalitaire et militaire. Il faut sauver des menaces hitlériennes les otages de la Paix !

Romain ROLLAND.

## LA QUESTION DU MOIS

## LES ORGANISMES INTERFÉDÉRAUX

Par Victor MATHIEU, rapporteur

Le Congrès de Dijon, sur la proposition de la Commission des mandats, avait décidé, à l'unanimité de mettre à l'ordre du jour des travaux de la Ligue la création des Régionales. Sous forme de Question du mois, un rapport introductif amorçait le débat et 134 Sections réclamaient l'inscription de cette modification aux statuts (1).

Or la réforme, jugée par les uns comme trop révolutionnaire et par les autres trop anodine, a été provisoirement écartée par les congressistes de Tours qui l'ont estimée inopportune. Pouvons-nous souhaiter qu'un Congrès mieux éclairé revienne sur cet ajournement? Nous le croyons et nous essaierons par une active propagande de convaincre les indécis et les hésitants.

En attendant cette date que nous estimons prochaine, il est de notre devoir de présenter une conclusion provisoire en résumant impartialement les rapports adressés par les Sections.

## Impressions d'ensemble

La plupart des Sections s'étaient surtout préoccupées de la première motion votée par la région méditerranéenne et qui apportait aux Statuts d'importantes modifications. Le questionnaire publié à la suite de notre premier rapport dans les *Cahiers* n° 1 de janvier 1937 avait servi de base de discussion dans les assemblées générales du premier trimestre.

Le nombre total de réponses est de 23. C'est peu certes ; mais il est toutefois nécessaire de remarquer que les Sections et Fédérations qui avaient été les initiatrices du mouvement régionaliste et qui à maintes reprises avaient déjà exprimé leur point de vue ont paru se désintéresser du débat. Elles ont pensé, à tort ou à raison, que les régionales étaient entrées dans les habitudes de la Ligue, qu'elles avaient donné d'excellents résultats et qu'il convenait seulement de légaliser par la modification des Statuts un état de fait jusqu'ici toléré. A quoi bon dès lors se préoccuper d'un vote inévitable, simple sanction statutaire ?

## Réponses défavorables

La section de Noirétable (Loire) s'oppose d'une façon formelle à la création d'organismes interfédéraux qui ne feront qu'alourdir la marche de la Ligue et provoquer de nouvelles augmentations de cotisations.

La Pacaudière (Loire) propose le maintien du

*statu quo* afin que les militants gardent un contact plus étroit avec les adhérents.

Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) estime que les régionales ne pourraient qu'alourdir le fonctionnement de la Ligue, retarder l'étude des questions et occasionner des déplacements onéreux pour les ligueurs. Ces organismes pourraient pourtant fournir des conférenciers dont il faudrait d'ailleurs régler les frais. Les présidents de Fédération sont tout désignés pour s'entendre et proposer des candidats non-résidents ainsi que le siège de Congrès nationaux. Colmar (Haut-Rhin) et Saint-Ouen (Seine) refusent à l'unanimité et ne donnent aucune raison.

Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure) se prononce contre, estimant que l'action et la représentation des Sections serait supprimée *ipso facto*.

Crézancy (Aisne) rejette le projet pour les motifs suivants : l'interfédération serait un rouage lent, éloignerait les Sections du Comité Central, empêcherait ce dernier de contrôler et d'apprécier directement les Sections, occasionnerait certainement un supplément de dépenses qui conduirait à l'augmentation des cotisations. Enfin, avec les régionales, le Congrès national ne pourrait conserver ni son importance, ni ses grandes discussions parfois âpres mais si intéressantes.

Rambouillet (Seine-et-Oise) après une longue discussion, par 12 voix contre 11 sur 25 votants, repousse le principe même des régionales et écarte par là toute modification.

Châteauneuf-de-Galaure (Drôme) s'élève contre toute atteinte nouvelle à l'autonomie des Sections, celle-ci n'étant pas toujours respectée par les Fédérations, se déclare résolument hostile à la tenue des Congrès régionaux mais envisage la création de Comités interfédéraux restreints et purement administratifs pour l'organisation de la propagande et la rédaction d'un bulletin interfédéral qui remplacerait avantageusement les journaux départementaux à tirage restreint et à publicité réduite.

La Fédération algérienne, dans son Congrès du 25 avril 1937, estime qu'il serait prématuré de répondre aux questions 1, 2, 5 et 7 car l'organisation régionale n'a pas encore fait ses preuves. Le Congrès pense qu'il faut laisser l'expérience se dérouler librement.

Vence (Alpes-Maritimes) déclare que la régionale alourdirait la Ligue en compliquant ses rouages. Il convient de rappeler que ce qui constitue la vraie puissance de notre association et lui imprime son caractère démocratique c'est l'autonomie de ses Sections. Vence constate cependant qu'il peut être utile en certaines circonstances de réunir plusieurs Fédérations voisines, elle demande que

(1) Ne figurent pas dans ce nombre de 134, 31 Sections qui ont fait connaître leurs propositions après les délais statutaires.

cette faculté de réunion soit officiellement reconnue, mais insiste pour qu'il soit formellement établi que le groupement interfédéral est une faculté accordée et non une obligation.

### Réponses favorables

Les autres réponses qui, sous certaines réserves, peuvent être considérées comme favorables aux régionales suivent presque toutes l'ordre du questionnaire proposé.

Pour la clarté de l'exposé, nous allons donc le reprendre à notre tour, en nous excusant auprès de nos collègues ligueurs de ce travail qui pourra leur paraître fastidieux.

1°. — *Acceptez-vous le projet Cardon pour la répartition en région ?*

Les Sections de la Tour-du-Pin (Isère), Autry-le-Châtel (Loire), Cléguerec (Morbihan), Sablé (Sarthe), Taverny (Seine-et-Oise), Sotteville (Seine-Inférieure), répondent *oui* sans hésiter tandis que d'autres Sections, en plus grand nombre, demandent la division de la France en 15 régions, dont chacune proposerait un candidat au Comité Central.

2°. — *Les Fédérations seront-elles libres de se grouper suivant leurs affinités géographiques ou suivant la facilité de communication ?*

Carcassonne et la Tour-du-Pin se prononcent pour la liberté des Fédérations.

Autry-le-Châtel, Cléguerec et Sablé suivant les facilités de communication. Sainte-Florine (Loire) et Champigny (Seine) suivant les affinités géographiques ainsi que Sotteville, qui ajoute : « Mais les régions devront être le moins possible étendues pour éviter l'augmentation des frais de déplacement et pour faciliter la propagande. »

Taverny déclare : « La liberté de choix ne pourrait être laissée qu'aux Fédérations qui seraient coupées par les lignes de séparation suivant le nouveau projet Cardon de répartition en sept régions. »

3°. — *En cas de conflit pour les rares départements revendiqués ou écartés par plusieurs régions voisines, acceptez-vous l'arbitrage du Comité Central ou d'une commission spéciale nommée par le Congrès National ?*

Les Sections unanimes acceptent l'arbitrage du Comité Central et, en cas de non acceptation de la décision, l'appel devant le Congrès National sur rapport d'une commission spéciale.

4°. *La régionale étant créée, quelles sont les prérogatives que vous voudriez lui voir attribuer ?*

Carcassonne: Congrès régional précédent le Congrès National, coordination du recrutement de la propagande et de l'action.

Aix-en-Provence : dans l'intérieur d'une région chaque Section ou Fédération devra disposer du même nombre de mandats et de délégués que pour le Congrès National.

Sainte-Florine : rôle unique de propagande, coordonner les efforts de fédérations, faciliter l'échange d'orateurs. Aucune voix délibérative au Congrès National.

Autry-le-Châtel : les Congrès interfédéraux exa-

mineront l'action de la Ligue dans la région et toutes les questions intéressant les Sections et Fédérations du ressort. Ils organiseront la propagande collective.

Cléguerec : La régionale doit avoir un but éducatif. Elle doit étudier les questions soumises par les Fédérations sans enlever à celles-ci les prérogatives qui leur sont dévolues.

Taverny : prérogatives proposées par la région méditerranéenne. Comme additif : les Congrès régionaux proposeront le lieu des Congrès Nationaux.

4° A. — *Pourra-t-elle étudier l'ordre du jour du Congrès National et voter une motion ?*

Carcassonne, Aix, la Tour-du-Pin, Autry-le-Châtel, Champigny et Sotteville répondent *oui* sans réserve.

Antony dit que tout ce qui doit être étudié au Congrès National devrait l'être d'abord par les Comités interfédéraux afin de réduire le nombre d'orateurs au Congrès National. Sainte-Florine ne veut pas voir voter de motion. Cléguerec veut seulement laisser étudier l'ordre du jour du Congrès régional, ainsi que Sablé.

4° B. — *Les candidats non-résidents au Comité Central pourront-ils ou devront-ils être choisis par la région ?*

La Tour-du-Pin, Autry-le-Châtel, Sablé, Antony, Champigny, Sotteville en font une obligation.

Carcassonne et Aix disent « pourront », mais cette dernière ajoute : « les membres non-résidents proposés par les régions devront continuer à être élus par l'ensemble des ligueurs, dans les mêmes conditions que les membres résidents. »

Pour Clouerec, les candidats ne pourront être proposés que par la Fédération.

5° *Comment concevez-vous la pérégrination des régions ; suivant le nombre des départements inscrits ou suivant les effectifs ?*

Carcassonne, La Tour-du-Pin, Champigny et Antony marquent une préférence pour les effectifs, cette dernière constatant que ce sera une prime au recrutement.

Autry-le-Châtel, Cléguerec, Sablé « suivant le nombre de départements ». Sotteville suivant les affinités. Sainte-Florine suivant la population géographique et non le nombre de Ligueurs.

Taverny pour une représentation fixe et statutaire à chaque région, pour éviter que la question ne soit reconsidérée à chaque Congrès suivant les variations d'effectifs.

6° *Désirez-vous une organisation permanente de la régionale ou un fonctionnement intermittent avec tenue de Congrès spéciaux entre les Congrès départementaux et le Congrès National ?*

Toutes les Sections se prononcent pour un fonctionnement intermittent.

7° *Acceptez-vous la modification des Statuts proposée par la région méditerranéenne ?*

Toutes les réponses sont affirmatives.

En terminant, nous ne pouvons passer sous silence une proposition qui nous a paru fort sage mais quelque peu prématurée.

Notre projet de régionales nous a fait accuser de vouloir bouleverser le fonctionnement de la Ligue, de compliquer les rapports entre les ligues et le Comité Central et même de porter atteinte à l'autonomie des Sections. Or, il n'est pire révolutionnaire qui ne trouve, paraît-il, plus audacieux que lui.

La Section de Saint-Varent (Deux-Sèvres), dans sa séance du 10 janvier 1937, émet l'avis « qu'il serait préférable de *supprimer* les Fédérations départementales et de les remplacer par des Fédérations régionales peu étendues, de cinq départements par exemple ». C'est beaucoup plus et beaucoup plus fort que ce que nous avions eu la témérité de proposer en fait de simplification !

### Conclusion

Remarquons de nouveau que nous n'avons aucune réponse de Lyon qui, dès 1930, réclamait les régionales ; du Vaucluse, des Basses-Alpes, du Gard, du Var, qui, pourtant, à plusieurs reprises, avaient tenu des Comités interfédéraux et avaient même voté, après une longue discussion, à Marseille, le 27 janvier 1935, la motion dite méditerranéenne. Ni Avignon, ni Toulon, Nice, ni Marseille n'ont apporté de suggestions et seules les Sections de Carcassonne, Aix et Vence ont pris part à la discussion, les deux premières étant d'ailleurs nettement favorables à la réforme projetée.

Les Fédérations du Nord qui, sur l'initiative de notre collègue Lenoir, s'étaient prononcées pour les régionales, ont pensé, elles aussi, que leur opinion était suffisamment connue.

Notre collègue Callaury, du Nord, avait élaboré

un rapport fort complet et l'avait transmis directement à l'auteur de la proposition.

Notre collègue Cardon a soutenu devant sa Section de Taverny un rapport remarquable qui serait tout à citer. Nous pourrions le reprendre bientôt, lorsque se posera de nouveau la nécessité de réaliser par étapes les régionales en leur laissant d'abord proposer les candidats non-résidents au Comité Central...

— Il ne serait donc pas exact de dire que les Sections de la Ligue se sont désintéressées de ce sujet.

\*\*

La vérité (et il nous est personnellement pénible de le constater), c'est que le deuxième projet présenté au nom du Comité Central a motivé une désagréable surprise et un vif mécontentement parmi les propagandistes des régionales. La dernière proposition faite à titre de conciliation leur a paru sans importance, sans aucun profit possible.

Dès lors, partisans ou adversaires, se sont pour une fois trouvés d'accord pour en renvoyer le débat.

Mais la question des régionales déjà amorcée devant la Commission des Statuts en 1925 et reprise maintes fois par des Sections et Fédérations, restera malgré tout à l'ordre du jour de nos travaux.

Les inéluctables nécessités de la propagande convaincront un jour ses adversaires les plus irréductibles.

Victor MATHIEU,  
Secrétaire fédéral du Var.

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

---

### AVIS AUX SECTIONS

Certaines organisations françaises ou étrangères, dont l'action s'inspire des mêmes principes que la Ligue, s'adressent parfois à nos Sections ou Fédérations pour leur demander d'aider à leur recrutement, à leur propagande et à l'augmentation de leurs ressources.

Les Sections et Fédérations, quelle que puisse être leur sympathie pour telle ou telle de ces organisations étrangères à la Ligue, n'oublieront pas que leur tâche principale est de travailler, dans le cadre de la Ligue, pour la Ligue elle-même.

Au moment où le Congrès de Tours vient de décider l'augmentation de la cotisation annuelle, aucune autre contribution ne saurait être proposée par des Sections à leurs membres.

### COMITÉ CENTRAL

#### EXTRAITS

Séance du 29 septembre 1937

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, Président ; Sicard de Plauzoles, Vice-Président ; Emile Kahn, Secrétaire général ; Georges Etienne, Trésorier général. Excusé : M. Georges Bourdon.

**Comité Central** (Prochaines séances). — Les séances du Comité Central ont lieu régulièrement les deuxième et quatrième jeudis de chaque mois.

Le Bureau fixe au jeudi 14 octobre la prochaine séance du Comité. La séance qui devrait avoir lieu le jeudi 28 octobre sera remplacée par une séance plénière où seront invités les membres non-résidents et qui aura lieu le dimanche 31 octobre.

**Comité Central** (Démissions). — Le Président a reçu la démission de sept membres du Comité Central. Ces démissions seront notifiées au Comité le 14. Les lettres de démission seront lues en sa séance plénière, le 31.

**R. U. P.** (Rapports de la Ligue avec le). — En raison d'incidents récents, le Bureau décide de saisir le Comité Central des rapports de la Ligue avec le R.U.P.

**Reiss** (Assassinat de). — Le Comité pour l'enquête sur le procès de Moscou a saisi la Ligue des conditions dans lesquelles un communiste polonais, M. Ignace Reiss, a été assassiné en Suisse le 4 septembre.

Le Bureau décide de demander tous renseignements sur cette affaire à la Ligue suisse et d'en saisir le Comité Central.

**Chine** (Massacres). — Le Bureau charge le Secrétaire général de rédiger une protestation contre le massacre de la population civile chinoise par l'aviation japonaise. (Voir *Cahiers* du 15 octobre, p. 670).

**Indochine** (Condamnation de deux journalistes indigènes). — Saisie par M. Francis Jourdain, la Ligue est intervenue le 1<sup>er</sup> août auprès du ministre des Colonies pour protester contre la condamnation de MM. Tao et Thau, conseillers municipaux de Saigon, pour délits de presse.

D'après les renseignements qui nous avaient été fournis, l'un de ces délits consistait dans la simple reproduction d'un article publié en octobre dernier dans un journal parisien par M. Francis Jourdain. (*Cahiers* 1937, page 541).

M. Marius Moutet a communiqué à la Ligue la lettre qu'il a adressée le 24 septembre à M. Francis Jourdain :

« Mon cher ami,

« Comme suite à notre dernière conversation téléphonique, je vous confirme que si Ta Thu Tau et Nguyen Van Tao ont été interrogés sur l'ensemble des numéros de « La Lutte », parus d'octobre 1936 à mai 1937, et que si l'un d'eux, le numéro 109, reproduisait votre article intitulé « Indochine S.O.S. », cet article n'a pas été retenu par l'accusation. Il a été visé par le requiatoire supplétif du Parquet, mais il a été écarté par le juge d'instruction dès le début de l'information après lecture donnée aux inculpés et constatation faite qu'il n'était pas signé par eux. Pendant les débats devant le Tribunal et la Cour aucune allusion ne fut faite à ce document qui n'entre pas dans les motifs ayant déterminé ces juridictions à prononcer des condamnations.

« Bien cordialement à vous,

« Le ministre des Colonies, signé : M. Moutet. »

**Service juridique** (Activité). — Le Secrétaire général communique au Bureau les renseignements suivants sur l'activité du service juridique :

En 1936, du 1<sup>er</sup> avril au 31 août, c'est-à-dire pendant une période de cinq mois, le service juridique avait reçu 6.979 lettres. Pendant la période correspondante de l'année 1937, il en a reçu 5.606, soit, en moyenne, 275 de moins chaque mois.

Le nombre des affaires nouvelles soumises à la Ligue, qui d'avril à août 1936 s'était élevé à 1.948, n'est plus que de 1.188, c'est-à-dire 150 en moins chaque mois.

Le Bureau décide dans ces conditions de ne pas remplacer au service du contentieux Mme Rousselot-Chweitzer, qui doit quitter la Ligue le 30 septembre.

**Dumoulin** (Affaire). — La Ligue avait demandé pour le colonel Dumoulin la dispense de la solidarité en matière d'amende. Il l'a obtenue.

Le Secrétaire général a reçu du colonel Dumoulin la lettre suivante :

Le 18 août 1937.

« Je vous remercie du fond du cœur pour la bonne nouvelle que vous m'avez transmise et pour tout le donnement qu'à la Ligue ne cesse de me témoigner.

« La décision du gouvernement constitue un réconfort matériel et moral et ouvre une heureuse perspective sur l'avenir.

« Je conserve un excellent souvenir du congrès où je n'ai rencontré que des sympathies. Je vous salue un gré particulier pour le paragraphe que la Ligue m'a consacré dans sa brochure ».

**Mme Garicoix** (Affaire). — A la demande de la section de Biarritz, la Ligue était intervenue en faveur de Mme Vve Garicoix, ancienne institutrice, qui ne touchait pas la pension à laquelle elle avait droit.

Peu de temps après la démarche de la Ligue, une solution favorable est intervenue.

Le Secrétaire général a reçu de M. Lahourcade, vice-président de la Section, la lettre suivante :

23 septembre 1937.

« Mon cher Secrétaire général,

« Je reçois à l'instant la lettre portant réponse favorable au sujet de la pension de réversion de Mme Vve Garicoix, institutrice à Biarritz.

« Je vous remercie très vivement des démarches que vous avez accomplies et je suis heureux de constater, une fois de plus, que les interventions de la Ligue sont les plus efficaces — Mme Garicoix avait, en effet, frappé à beaucoup de portes avant de songer à nous ».

**Sanary-sur-Mer** (Une lettre de la Section). — La Ligue avait attiré l'attention du ministre de la Santé Publique sur la situation de trois jeunes enfants secourus par la Section de Sanary et avait obtenu pour les enfants une allocation. (*Cahiers* 1937, page 459 et 543).

Le Secrétaire général communique au Bureau la lettre suivante qu'il a reçue de M. Abel Craissac :

Le 18 août 1937.

« Mon cher Secrétaire général,

« Nous avons bien reçu vos lettres du 5 juillet et 2 août nous annonçant et votre intervention, et l'heureuse décision du ministre de la Santé Publique en faveur des trois « petits triplés » de Sanary-sur-Mer (Var).

« La Ligue accomplit là une bonne action qui rentre d'ailleurs dans le cadre de ses attributions.

« Il est presque certain que sans son intervention les trois petits enfants objet des manifestations de notre solidarité, ne seraient plus vivants.

« Les ligueurs sanaryens remercient chaleureusement le Comité Central de son intervention et plus spécialement son Secrétaire général dont ils apprécient si fort la foi et le dévouement.

« Veuillez agréer, mon cher Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

« Abel Craissac ».

**Semaine mondiale de la paix.** — M. Basch informe le Bureau qu'il a reçu la visite d'un pacifiste néo-zélandais qui lui a fait part de son projet d'organiser une Semaine mondiale pour la Paix et la Liberté. Ce projet a déjà reçu l'adhésion d'un certain nombre de groupements et de personnalités dont la caution est sérieuse. M. Eric Cook demande, d'une part, à M. Basch de donner son nom pour le Comité de patronage, d'autre part, l'appui de la Ligue.

Le Bureau décide d'accorder la collaboration de la Ligue à cette action.

**Manifestation Zola.** — La manifestation Zola organisée tous les ans à Médan, aura lieu cette année le 3 octobre.

Le Bureau charge le Secrétaire général de demander à M. Hérold de vouloir bien, s'il est libre, y représenter la Ligue.

**Evénements de Tunis.** — a) Le Bureau, désireux de l'aider à réorganiser le siège d'un pacifiste néo-zélandais par les marins italiens qui ont assassiné Miceli, alloue à la section de Tunis de la Ligue italienne la somme de 100 fr.

b) Le Bureau décide l'organisation d'une manifestation commémorative de Miceli, à la Maison de la Ligue, le samedi 9 octobre sous la présidence de M. Basch.

**Majunga.** — Une section de la Ligue a été constituée à Majunga le 16 juillet 1936 par M. B... qui en avait reçu la mission du Comité Central. Dès les premières semaines de vie de la Section, un grave désaccord s'éleva entre M. B... et ses collègues du bureau au sujet de l'admission des indigènes. M. B... se retira de la Section et forma une Section dissidente, que le Comité Central n'a jamais reconnue.

M. B... a néanmoins envoyé le montant d'un certain nombre de cotisations.

Le Bureau décide de retourner à M. B... l'argent des cartes que la Trésorerie ne peut lui délivrer puisque la seule section authentique est celle que préside M. Caen.

M. B... sera informé également qu'il n'a pas à faire passer son groupement pour une Section de la Ligue.

# A NOS SECTIONS

## SERVICE JURIDIQUE

### Nos interventions

Du 14 au 24 septembre 1937, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos sections et fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la fédération et de la section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

#### 1. Affaires soumises par les Fédérations

**Gironde** : Bouche, Leyx, Leclerc, Préfet de la Gironde.  
**Ile-et-Vilaine** : Botrel, Justice.  
**Fuy-de-Dôme** : Chaize Michel, Guerre.  
**Basses-Pyrénées** : Lassalle Héron, Justice.  
**Seine** : Krajka Szama, Intérieur.

#### 2. Affaires soumises par les Sections

**Alençon** : Vallée Henry, Finances.  
**Antibes** : Rouvier Mme, Préfet de la Seine.  
**Arles** : Corbières Marcel, Pensions.  
**Bergerac** : Ruedolf, Justice.  
**Casteljaloux** : Condom Auguste, Justice.  
**Chauny** : Pecolo Laurent, Travail.  
**Clichy** : Zana Betty, Santé.  
**Conflans-fin-d'Oise** : Perrot Marcel, Colonies.  
**Coutances** : Coutances, situation matérielle du cours complémentaire de garçons, Education nationale.  
**Decize** : Mathé Pierre, Justice.  
**Fougères** : Pen Bron, protestations contre personnel soignant à l'hôpital de Santé.  
**Grenoble** : Gruber Jean, Intérieur.  
**La Giotat** : Scarpa Attilio, Intérieur.  
**La Fère-en-Tardenois** : Pawlak Antoine, Intérieur.  
**La Rochelle** : Actualités cinématographiques, informations allemandes et italiennes, Education nationale ; Schneider Albin, Intérieur.  
**Mareuil-sur-Lave** : Giradeau, Travail.  
**Marseille** : Necchi Louis, Intérieur.  
**Mostaganem** : Algérie, police d'Etat, Intérieur.  
**Mulhouse, Strasbourg** : Mulhouse, tribunaux dommages de guerre, Justice.  
**Mulhouse** : Sitterle, Agriculture ; Spie Edouard, Guerre.  
**Nancy** : Antler Maurice, Intérieur ; Sauger Joseph, Intérieur.  
**Nevers** : Adam Ferenez, Justice.  
**Nice** : Bassanesi, Intérieur ; Etrangers, mode d'établissement d'identité, Intérieur ; Laura, Pensions.  
**Paris-6e** : Ricaboni Pietro, Intérieur.  
**Paris-13e** : Pichon Eugène, Santé.  
**Paris-17e** : Quinio, Pensions.  
**Rabat** : Meknes, incidents de Affaires Etrangères.  
**Saint-Fons** : Rosarosso S., Justice.  
**Strasbourg** : Jannack Emilie, Justice.  
**Strasbourg** : Heide Jean, Justice ; Réfugiés allemands, évaloration du mark, Finances.  
**Toulouse** : Anta Henriette, Justice.  
**Vitry-sur-Seine** : De Antoni, Santé.

#### 3. Lignes étrangères

**Comité allemand** : Espagne, procès du P.O.U.M., Président République Espagnole ; Hello Wilhelm, Intérieur ; Mittler Leo, Intérieur ; Plawner Mme, Affaires Etrangères.  
**Comité Espagnol** : Arager Jacob, Affaires Etrangères.  
**Ligue italienne** : Andoloro Domenico, Travail ; Bertok Rosalia, Intérieur ; Bitelli Andrea, Intérieur ; Boschini Antonio, Travail ; Bossi Ambrogio, Travail ; Buratto Giovanni, Intérieur ; Cappelari Attilio, Intérieur ; Cannizzaro Joseph, Travail ; Cappelli G., Intérieur ; Ciouta Nabalo, Intérieur ; Dradetti Egidio, Justice ; Fanzaggio, Préfet de Police ; Fantini Pietro, Intérieur ; Kosula Alberto, Intérieur ; Landi Nerio, Intérieur ; Lanzoni Vincenzo, Intérieur ; Mastrodicasa Leonida, Intérieur ; Mazzoni Carlo, Justice ; Miretti Caterina, Intérieur ; Nulli Aberano, Travail ; Pani Ruggiero, Intérieur ; Pavignani Dante, Intérieur ; Persici Celso, Intérieur ; Persici Vertice, Travail ; Piaz Amedeo, Travail ; Porcedda Salvatore, Justice ; Premazzi Giovanni, Intérieur ; Ricaboni Pietro, Intérieur ; Rondani, Intérieur ; Sardi Amelio, Intérieur ; Scarpa Attilio, Intérieur ; Tasta Auguste, Travail ; Traina Egidio, Intérieur, Travail ; Tracchi Leone, Intérieur ; Trass Maria, Travail ; Vilhar, Intérieur ; Zanelli Angelo, Intérieur ; Zani, Intérieur.  
**Ligue russe** : Kormann Louis, Intérieur ; Penionkjevitch, Intérieur.

## Nos interventions

Du 25 septembre au 11 octobre 1937, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

#### 1. Affaires soumises par les Fédérations

**Ain** : Bourg, Jeunesse laïque, subvention, Education nationale.  
**Gironde** : Français rapatriés d'Espagne, allocations, Finances ; Guillen Pierre, Finances.  
**Hérault** : Castillon Piar, Croix-Rouge Française.  
**Lot-et-Garonne** : Gadail Pierre, Gouverneur général Algérie.  
**Haute-Marne** : Moiton Joseph, Justice.  
**Morbihan** : Burguin Louis, Pensions.  
**Moselle** : Giaponnés François, Intérieur.  
**Nord** : Animaux (protection des) combats de coqs, Intérieur.

#### 2. Affaires soumises par les Sections

**Abries** : Didier (Mme), Travaux publics.  
**Agde** : Bechot (Vve), Education nationale.  
**Albi** : Diaz Adeline, Justice.  
**Alesia** : Ottavi Dolive, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.  
**Alger, Kerrata** : Gardes champêtres français des communes mixtes de l'Algérie, revendications des, Gouverneur général Algérie.  
**Alger, Relizane** : Benhamon, Gouverneur général Algérie.  
**Anor** : Education nationale, avantages de carrière aux instituteurs en résidence dans les régions dévastées, Education nationale.  
**Basse-Terre** : Come Cormellies, Colonies.  
**Bastia** : Ottavi Dolive, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.  
**Beaumont-le-Roger** : de Fanti, Justice.  
**Beausoleil** : Rapa Emilio, Intérieur.  
**Bergerac** : Gontier Noël, Procureur général Cour d'Appel de Paris.  
**Blida** : Algérie, indemnité des fonctionnaires des tabacs, Finances ; Philippot, Education nationale.  
**Bougie** : Dol Fernand, Education nationale ; Hadjadj Joseph, Justice.  
**Breil-s/Roya** : Gendarmes de Fontan, indemnités dites de frontière, Guerre.  
**Brest** : Coadic René, Guerre.  
**Brignoles** : Barratin Adolfo, Intérieur.  
**Casablanca** : Lison M. Lorenzo, Affaires étrangères.  
**Chatillon-s-Bagneux** : Espionnage abrogation article II, loi du 26-1-34, Justice.  
**Chauny, Strasbourg** : Alsace-Lorraine, enseignement réorganisation, Affaires étrangères.  
**Constantine** : Donadio Marius, Pensions.  
**Diego Suarez, Tamatave** : Fonctionnaires originaires des colonies-congés, Colonies.  
**Dijon** : Dijon, Almonier du lycée Carnot, Education Nationale.  
**Dinan** : Favre, Freytag, Ruffener, Intérieur.  
**Fontenay-le-Comte** : Pourveau Xavier, Justice.  
**Grenoble** : Martin Gaston, Guerre ; Protection de l'Enfance camp de vacances, Santé.  
**Jeumont** : Animaux (protection des) combats de coqs, Intérieur.  
**Joigny** : Espionnage abrogation article II loi du 26-1-34, Justice.  
**Majunga** : Champetier Adrien, Colonies ; Rabemanantsoa Charles, Gouverneur Madagascar.  
**Mantes** : Mantes-la-ville, ouverture d'une maison de tolérance, Santé.  
**Marseille** : Cinelli Roger, Justice ; Desrozier Marcel, Guerre ; Krikorian Vve et sa fille, Préfet Bouches-du-Rhône ; Marseille, protestations des retraités des tramways, Travaux Publics ; Oskar Jakob, Intérieur ; Tretchakos Banka, Travail.  
**Martignes** : Martignes, manifestation du P. S. F., Intérieur.  
**Mayenne**, Epineux-le-Seguin, immixtion du clergé dans décision municipale, Education Nationale ; Fourcade, Justice.  
**Meudon** : Cifelli Giovanni, Travail ; Debrégeas Mme, Préfet Seine-et-Oise.  
**Montsoul** : Attainville, situation scolaire, Education Nationale ; Montsoul, création école de filles, Education Nationale.  
**Mostaganem** : Attuel René, Guerre.  
**Mulhouse** : Sterling Antoine, Intérieur.  
**Nanterre** : Brunon Enrico, Intérieur.  
**Neully-sur-Seine** : Mizrani Isaaq, Intérieur.

**Nice** : Dantz Henri, Intérieur ; Nice, suppression des jeux de hasard, Intérieur ; Tondi Manlio, Intérieur ; Witpas Joseph, Intérieur.

**Nîmes** : Adam Georges, Intérieur.

**Palaiseau** : Boissier Mme, Santé.

**Paris-8<sup>e</sup>** : Police, carence de la dans agression du 10/7/37 aux Champs-Élysées, Intérieur.

**Paris-15<sup>e</sup>** : Bonnoite Maurice, P. T. T.

**Pont-de-Cherry** : Jacovides Jean, Justice.

**Quimperlé** : Hervé Paul, Guerre ; Madoe Pierre, Pensions ; Moncus Vve, Finances.

**Rabat** : Delos Alfred, Guerre ; Rabat, lotissement prostitution des Anciens Combattants, Résident général du Maroc.

**Rédon** : Sevrac, locaux scolaires insalubres, Education Nationale.

**Reims** : Henriet Louis, Gouverneur Généralité de Catalogne.

**Relizane** : Algérie, agissements du commissaire de police de Relizane, Intérieur.

**Rennes** : Toussy, P. T. T.

**Rjéc-les-Belons** : Clause Vve, Travaux Publics.

**Roanne, Tarbes** : Biard, Guerre.

**Rombas** : Curto Erwin, Intérieur ; Pelka Waldislaw, Justice.

**Sanary-sur-Mer** : Martin Clément, Travail.

**Seclin** : Van de Wiele Lucien, Travail.

**Soissons** : Fazi, Justice.

**Strasbourg** : de Luck, Président du Conseil ; Pick Otto, Intérieur.

**Toulouse** : Malecamp B. A., Pensions.

**Tours** : Tours, écoles de garçons et de filles, Education Nationale.

**Urepeil** : Erraca Bernard, Finances.

**Valenciennes** : Becourt Arthur, Santé.

**Vence** : Vence, organisation italienne fasciste, Intérieur.

**Vizille** : Aymoz Eugène, Finances.

### 3<sup>e</sup> Lignes étrangères

**Comité allemand** : Baugert Emile, Intérieur ; Chalezki Elias, Intérieur ; Dunker Gerda, Intérieur ; Fuhrmann Wilhelm, Intérieur ; Groneman Betty, Intérieur ; Heiden Karl, Intérieur ; Kaiser Helmut, Intérieur ; Konietzny, née Jacobson, Intérieur ; Kumpel Frantz, Intérieur ; Pétri Jacques, Intérieur ; Turek Ludwig, Intérieur.

**Ligue hongroise** : Bertalan Vilmos, Intérieur ; Farago Andras, Intérieur, Gelb Mme, Intérieur ; Hallo Cyrilla, Intérieur ; Kerez Albert, Intérieur ; Szabo Jean, Intérieur.

**Ligue italienne** : Adam Angelo, Travail ; Alo Carlo, Préfet de Police ; Arigo Emilio, Travail ; Bagi Salvatore, Travail ; Benedetti Domenico, Travail ; Blesio Francesco, Intérieur ; Bonini Mario, Intérieur ; Cappa Giovanni, Travail ; Carmelo Clemente, Intérieur ; Cerasi Manlio, Intérieur ; Corfalelli Guido, Travail ; Costa Domenico, Intérieur ; Curto Erwin, Intérieur ; Dagrada Domenico, Justice ; Delai Pietro, Travail ; Demedardi Roch, Intérieur ; Donati Michel, Travail ; Fagnol Alidino, Travail ; Farnedi Italo, Intérieur ; Ferrari Giuseppe, Intérieur ; Furlanette Giovanni, Intérieur ; Galasso Enni, Travail ; Garemi Oreste, Intérieur ; Giono Ezio, Travail ; Giro Eliseo, Travail ; Gonnelli Parino, Intérieur ; Limbeck Lotario, Intérieur ; Lorusso Mauro, Travail ; Mazzoni Giuseppe, Intérieur ; Mazzini Joseph, Travail ; Mazzoni Giuseppe, Intérieur ; Minguzzi Andréa, Intérieur ; Morandin Giuseppe, Intérieur ; Mordenti Vito, Intérieur ; Oriente Salvatore, Intérieur ; Pellegrino Mario, Justice ; Pisani Fernando, Intérieur ; Poloni Giuseppe, Intérieur ; Pontani Romolo, Intérieur ; Rapa Emilion, Intérieur ; Salvatori Natalino, Intérieur ; Schiaparelli Stefano, Travail ; Scotti Alberino, Travail ; Scotti Alberino fils, Travail ; Scotti Georges, Travail ; Scotti Salvatore, Intérieur ; Tagli Luigi, Intérieur ; Tognarelli Enrico, Intérieur ; Tondi Manlio, Intérieur ; Trevisi Giuseppe, Travail ; Turci Attilio, Justice ; Vence, organisation italienne fasciste, Intérieur ; Verdura Attilio, Intérieur ; Zaccatini Carlo, Intérieur ; Zennari Enrico, Travail.

**Ligue luxembourgeoise** : Hardt Hans, Intérieur.

**Ligue polonaise** : Rottenberg David, Intérieur.

**Ligue russe** : Bergmann David, Intérieur.

### Nos interventions

Du 11 octobre au 20 octobre 1937, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la date du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

### 1<sup>o</sup> Affaires soumises par les Fédérations

**Ain** : Bettinger Alfred, Justice ; Bourg, jeunesse laïque subvention, sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique.

**Alpes-Maritimes** : Taneff Christò, Intérieur.

**Madagascar** : Madagascar, syndicat des médecins libres, Colonies.

**Morbihan** : Pensions retraités, délais de liquidation des Finances ; Quiberon, interdiction manifestation du Rassemblement populaire du 14 juillet 1937, Intérieur.

**Rhône** : Descallot Jean, Travaux Publics.

**Seine** : Krajka Szama, Intérieur ; Rotchinsky Sophie, Intérieur.

### 2<sup>o</sup> Affaires soumises par les Sections

**Bergerac** : Ruedolf, Colonies.

**Boulogne-sur-Mer** : Libert Vve, Travaux Publics.

**Cahors** : Lafargue, Education Nationale.

**Clichy** : Kassaballiau, Intérieur.

**Dakar** : Catherine Camille, Colonies.

**Douvres** : Douvres, agissements du maire de Langrune-sur-Mer, Intérieur.

**Flavy-le-Martel, Pouilly-sur-Charlieu** : Friard Alexis, Pensions.

**Forbach** : Mohr Hugo, Justice.

**Jeumont** : Deuil Evens, Justice.

**Landrecies** : Ringeval Louis, Préfet du Nord.

**La Rochelle** : Schneider Albin, Intérieur.

**Lorient** : Sourds-Muets, éducation et entrée dans les administrations, Santé.

**Luzarches** : Jarlan Mme, Agriculture.

**Mareuil-sur-Lay** : Giraudeau J.-B., Travail.

**Marseille** : Lo Djeno, Colonies ; Posnioukhoff Meudia, Intérieur.

**Mauléon** : Lapagesse Mme, Justice.

**Montpellier** : Delas, Galy, Paquet, Justice.

**Nice** : Vignoli Entilio, Intérieur.

**Paris-9<sup>e</sup>** : Samissoff Georges, Justice ; Kutzvor Erich, Intérieur.

**Paris-12<sup>e</sup>** : Lindauer Eugène, Justice.

**Paris-14<sup>e</sup>** : Goffinet Adolphe, Justice.

**Peschadoires-Pont-Dore** : Saint André, Guerre.

**Pnom-Penh** : Indochine, statut du personnel des services concédés, Colonies.

**Rosny-sur-Seine** : Roudé Georges, Justice.

**Saigon** : Panelatti Ettore, Justice.

**Saint-Louis (Réunion)** : Hoaran André, Colonies ; Lucas Evenor, Colonies ; Pagès, Guerre.

**Saint-Ouen** : Crétin Charles, Préfet du Nord.

**Saint-Pol-sur-Thermoise** : Ménard Paul, Justice.

**Saverne, Strasbourg** : Grimmer, Agriculture.

**Sillé-le-Guillaume** : Sillé-le-Guillaume, libre circulation en forêt domaniale, Finances.

**Strasbourg** : Metzger Frédéric, Intérieur.

**Vence** : Lisarelli Isopo, Justice ; Vanin Lous, Justice.

**Villeneuve-le-Roi** : Etats-Unis, noirs condamnés à mort, Ambassade des Etats-Unis.

**Vitry-sur-Seine** : Vitry-sur-Seine, incidents du 29 octobre 1936, Intérieur.

### 3<sup>o</sup> Lignes étrangères

**Comité allemand** : Espagne, procès du P. O. U. M., Allemands impliqués dans, Président République espagnole à Valence ; Joseph Hans, Intérieur ; Koch Paul, Intérieur ; Krause Gustave, Intérieur ; Lassmann Max, Intérieur ; Kedner Schiendla, Intérieur.

**Ligue hongroise** : Wittmann Isidore, Intérieur.

**Ligue italienne** : Arioli Giorgio, Travail ; Bertok Rosalio, Intérieur ; Bollino Cesare, Intérieur ; Buratto Giovanni, Intérieur ; Cappelli Gerolamo, Intérieur ; Cocco Antonio Andréa, Intérieur ; Colucci Jean, Justice ; Confusi, Intérieur ; Crotti Pierre, Intérieur ; Dagrada Pierino, Travail ; Greggio Antonio, Travail ; Luccisano Antonio, Travail ; Luciano Angelo, Préfet de la Moselle ; Manzoni Vincenzo ; Martini Paolo, Intérieur ; Miretti Caterina, Intérieur ; Morra Lorenzo, Intérieur ; Pagani Amos, Travail ; Peggi Guilio, Travail ; Persici Libertaria, Travail ; Persici Verice, Travail ; Prodan Carlo, Travail ; Sardi Amelio, Intérieur ; Scotti Alberino (père), Intérieur ; Scotti Georges, Travail ; Siremin Paul, Travail ; Tedeschi Luigi, Justice ; Tontini Armando, Intérieur ; Torresane Ettore, Travail ; Vilhar Stanislas, Intérieur ; Viola Armando, Travail ; Vodopivec Gabriel, Intérieur.

## SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

### Conférence des délégués permanents

Du 13 au 25 septembre, M. Baylet a visité les sections suivantes : Crocq, Chambon-sur-Voueize, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Vallières, Royère, La Courtime (Bussière-Dunoise), Bourgenet, Bénévent-Abbaye, Bonnat, Guéret, Pontarion, La Souterraine (Creuse).

### Réunions organisées avec le concours du Comité Central

#### Conférences

29 août. — Marignies (Puy-de-Dôme) : M. Léon Baylet, membre du Comité Central.

#### Autres réunions

4 septembre 1937. — Paris, obsèques du commandant Domansky-Dubois : M. Caillaud, membre du Comité Central. 3-9 septembre. — Nantes (Loire-Inférieure), Fédération Nationale des Muillés et Invalides du Travail : M. Bichon, vice-président de la section de Nantes.

12 septembre. — Beaucourt (Territoire de Belfort), inauguration de la place Roger-Salengro : M. Tessendier, président de la section de Vesoul.

17 septembre. — Paris, Congrès des Jeunesses Laïques et Républicaines : M. Caillaud.

17 septembre. — Paris, conférence d'information du Comité de Front Populaire de la région parisienne : M. Caillaud.

25 septembre. — Paris, Congrès du Rassemblement Universel pour la Paix : Dr Sicard de Plauzoles, vice-président de la Ligue.

### Réunions organisées avec le concours des Fédérations

#### Cantal

30 mai. — Mauriac : M. Nony, président de la Fédération du Puy-de-Dôme.

#### Autres réunions

#### Conférences

7 mars. — Sergines (Yonne) : M. F. M.

10 avril. — Pornichet (Loire-Inférieure) : M. Ribrac.

28 mai. — Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise) : M. A. Moreau, secrétaire de la section.

5 juillet. — Beaucourt (Territoire de Belfort) : M. Heutzier.

6 juillet. — La Courneuve (Seine) : M. Goudchaux-Brunschwig.

29 juillet. — Hanôï (Tonkin) : M. Caput, M. Delmas, président de la section.

### Campagnes de la Ligue

**Assurances sociales.** — Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher) demande que les malades envoyés par les assurances sociales ou les collectivités publiques dans les sanatoria ou préventoria privés, aient le droit : 1° de présenter leurs doléances qui seront consignées sur un registre spécial ; 2° d'obtenir une contre-visite d'un médecin autre que celui de l'établissement hospitalier ; demande au gouvernement de s'assurer par des contrôles réguliers que les assurés sociaux envoyés dans les établissements privés sont réellement soignés, bien traités et non exploités (mars 1937).

**École laïque.** — Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) émet le vœu que tous les concours d'admission aux écoles du second degré et aux cours complémentaires soient supprimés et remplacés par des examens n'ayant d'autre but que de renseigner chaque candidat sur son aptitude de tirer profit de l'enseignement donné dans l'école ou si se propose d'entrer et où il sera admis s'il satisfait aux conditions et épreuves dudit examen (7 juillet 1937).

Tamatave (Madagascar) s'élève contre le cas de l'insuffisance auxiliaire N... remplacée par une davidée et attire l'attention du gouverneur général de Madagascar sur les méthodes administratives dirigées contre l'école laïque (juin 1937).

**Evénements d'Espagne.** — La Fédération de la Haute-Saône adjure le gouvernement de porter devant la S.D.N. le problème international de la guerre espagnole (6 juin 1937).

Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) s'associe à la démarche du Comité Central auprès des autorités républicaines d'Espagne au sujet des arrestations des membres du P.O.U.M. pour que toutes garanties d'un jugement impartial soient assurées aux personnes arrêtées (7 juillet 1937).

Beauchamp (Seine-et-Oise) émet le vœu que la Ligue, en la personne de son vénéré Président, demande aux gouvernements de France, d'Angleterre et d'U.S.A., ainsi qu'à la S.D.N., de faire cesser au plus tôt le conflit espagnol en

exigeant d'abord le retrait des troupes étrangères d'Espagne et en proposant ensuite une médiation sur la base de la libre consultation du peuple espagnol (avril 1937).

Châteaumeillant (Cher) adresse au gouvernement légal de Valence, au général Miaja et aux vaillantes milices combattant sous ses ordres, l'expression de leur profonde admiration (septembre 1937).

Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher) demande au Comité Central de resserrer le contact avec le Gouvernement, pour éviter qu'une décision tardive ou une action sans énergie permette de voir assombrer une démocratie voisine devant une France indifférente ; fait confiance au Gouvernement, mais ne lui pardonnerait pas sa faiblesse au moment où il faudra prendre position ouvertement. (Mars 1937).

Levallois-Perret (Seine) émet le vœu que soit proposée la constitution d'une commission internationale chargée d'enquêter sur les graves accusations portées en Catalogne contre les militants du P.O.U.M., de la C.N.T. et de la F.A.I. ; adjure le Gouvernement régulier espagnol de sauvegarder les garanties de la justice démocratique en faveur des accusés et de renoncer à la répression plus ou moins policière. (24 juin 1937).

Pont-de-Chéry (Isère) salue les héroïques défenseurs de la République espagnole en lutte contre une coalition des Etats fascistes ; émet le vœu que la France rétablisse le libre commerce avec la péninsule. (3 septembre 1937).

Pornichet (Loire-Inférieure) prie le Président Basch d'intervenir pour que le Gouvernement applique le pacte de Genève ; qu'il demande aux Gouvernements allemand et italien de retirer leurs troupes d'Espagne et qu'il agisse en conformité avec le droit et la justice, dans l'intérêt de la paix et de la démocratie. (21 mai 1937).

Sergines (Yonne) assure de toute sa sympathie la République espagnole et toutes les victimes du fascisme ; déclare insuffisante l'action du Comité de non-intervention de Londres ; demande au Comité Central, au Rassemblement populaire et au Gouvernement français de lancer un appel à tous les peuples pour organiser à Paris un nouveau Rassemblement universel pour la Paix, comprenant tous les Gouvernements et ayant pour unique tâche de mettre fin d'urgence à la guerre civile espagnole. (7 mars 1937).

Tamatave (Madagascar) envoie l'expression de sa sympathie et de son admiration aux héroïques défenseurs de la liberté espagnole, leur souhaite une prompte victoire et affirme le droit du peuple espagnol à disposer librement de lui-même. (Juin 1937).

**Lois laïques.** — Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher) signale au Comité Central les vigoureuses attaques du clergé alsacien contre la laïcité ; attire son attention sur le projet de l'Eglise catholique qui prévoit l'érection d'un sanctuaire dans l'île Madame, en commémoration de la déportation dans cette île, en 1791, de 103 prêtres réfractaires à la constitution civile du clergé ; fait confiance au Comité Central pour s'opposer à toute action de l'Eglise, contraire aux principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et demander que le clergé de France relève d'abord de la justice française avant de relever de la justice de Rome. (Mars 1937).

**Paix.** — La Fédération de la Haute-Saône est heureuse de constater que la Ligue est l'animatrice du mouvement international en faveur de la paix ; fait confiance au Comité Central pour poursuivre son œuvre ; l'en remercie à l'avance et témoigne à son Bureau, ainsi qu'à son vénéré président Victor Basch, l'expression de sa sympathie et de sa profonde reconnaissance. (6 juin 1937).

Tamatave (Madagascar) félicite le Gouvernement Blum de l'initiative qu'il annonce d'ouvrir avec l'Allemagne une négociation d'ordre économique, puis d'ordre politique, en vue d'apaiser les antagonismes qui menacent la paix de l'Europe et du monde et d'arrêter le plus vite possible la course aux armements ; l'assure de l'adhésion profonde de la population française ; lui demande de donner à chacune de ses offres toute l'ampleur et toute la solennité nécessaires pour que tous les peuples en soient réellement saisis et pour qu'aucun Gouvernement ne puisse se dérober au devoir commun d'entente et de pacification ; demande également de ne pas se laisser décourager par l'attitude du chef du Reich et de proposer, avec tous les peuples qui voudront le signer, un plan de désarmement collectif et contrôlé ; s'élève contre toute diplomatie secrète ; fait appel à toutes les organisations qui s'intéressent au maintien de la Paix, de collaborer activement aux négociations entamées ; répudie toute idée de croisade des démocraties contre le fascisme et déclare que la République française entend vivre en paix avec tous les peuples, quel que soit leur régime intérieur ; demande au Comité Central d'élever sa voix pour signaler à l'opinion les dangers que font courir à la paix les déformations de la vérité. (Juin 1937).

**Affaire Platon.** — Sanary (Var) demande aux parlementaires de la région d'agir en sorte que justice soit rendue au Dr Platon. (11 avril 1937).

**Presse.** — Tamatave (Madagascar) émet le vœu que l'empêchement Brunet disparaisse de la nouvelle loi sur la presse ; demande que le Gouvernement prenne des mesures rigoureuses contre les journaux propageant de fausses nouvelles et menant campagne contre la paix. (Juin 1937.)

**Rassemblement populaire.** — La Fédération de la Haute-Saône se félicite des heureux résultats déjà obtenus par le Gouvernement de Rassemblement populaire dans tous les domaines ; lui demande de poursuivre la réalisation complète de son programme, notamment l'épuration des cadres administratifs centraux et régionaux. (6 juin 1937.)

— La Courneuve (Seine) demande au Comité Central de rappeler aux élus du Gouvernement de Rassemblement populaire leur promesse de faire passer le souffle républicain dans toutes les administrations. (29 juin 1937.)

— La Guerche (Cher) approuve l'action de la Ligue dans le Rassemblement populaire ; félicite le Gouvernement des réalisations déjà obtenues, l'encourage à poursuivre l'application de son programme et à activer l'épuration des administrations et de l'armée. (Juin 1937.)

— Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher) péniblement impressionnée par les faibles arguments qu'il a opposés à ses interpellateurs sur les mutations effectuées dans les cadres administratifs et militaires, regrette que le Gouvernement de Rassemblement populaire n'ait pas fait davantage pour l'épuration des administrations, notamment dans les postes supérieurs. (Mars 1937.)

— Riom (Puy-de-Dôme) demande le vote rapide par le Parlement de l'amnistie générale figurant en première ligne du programme du Rassemblement populaire. (28 mai 1937.)

**Réformes judiciaires.** — Les Sections de La Courneuve et Paris-XIIe (Seine) demandent au Comité Central d'intervenir au sein du Rassemblement populaire et auprès du Gouvernement en faveur de la réforme des codes de procédure civile et d'instruction criminelle ; font appel à l'énergie de tous les ligueurs pour faire aboutir d'urgence ce projet ; La Courneuve félicite vivement M. Goudchaux-Brunschwig de son action énergique en faveur de cette réforme. (Avril-juillet 1937.)

**Affaire Reynier.** — Sanary (Var) demande la révision du procès Benjamin Reynier. (11 avril 1937.)

**T. S. F.** — Riom (Puy-de-Dôme) est heureuse de constater que la Ligue dispose régulièrement du micro pour exposer sa doctrine et son action ; rappelle au ministre des P.T.T. sa promesse à la délégation du Front laïque de mettre le micro à la disposition de la Fédération Nationale des Libres-Penseurs de France et des Colonies ; demande le transfert à un meilleur moment de la journée des émissions économiques et sociales de la station de la Tour Eiffel, afin que les travailleurs puissent en profiter ; demande aux journaux amis de signaler régulièrement toutes les émissions radiophoniques de la Ligue et du Centre confédéral d'éducation ouvrière. (28 mai 1937.)

— Solesmes (Nord) demande que les élections des Conseils de gérance des postes d'Etat aient lieu aux Marais, comme les autres élections, afin d'éviter le ragoage des billets de vote, par des personnes intéressées à ce que ces Conseils représentent leurs idées personnelles ; demande que chaque secte ou religion puisse émettre librement ses opinions à la radio, à tour de rôle et sans abus. (23 septembre 1937.)

— Tamatave (Madagascar) émet le vœu que les causeries faites par les délégués de la Ligue soient radiodiffusées par le poste Radio-Colonial et que le programme de ces causeries soit adressé aux Sections coloniales suffisamment à l'avance. (Juin 1937.)

### Activité des Fédérations

**Haute-Saône.** — La Fédération émet le vœu que l'« Espéranto » soit désormais enseigné dans les écoles et qu'une épreuve obligatoire de cette langue auxiliaire figure au programme de tous les examens de culture générale ; demande au Comité Central d'en poursuivre la réalisation. (6 juin 1937.)

### Activité des Sections

**Aix-en-Provence** (Bouches-du-Rhône) demande que la Ligue intervienne auprès des parlementaires ligueurs afin qu'ils hâtent la discussion du projet de loi Henri Sellier concernant la prophylaxie des maladies vénériennes, la répression de la provocation publique à la débauche et du proxénétisme, pour qu'enfin disparaisse le système qui donne à la prostitution le caractère d'une institution d'Etat, s'oppose à toute modification de l'art. 18 du projet qui met fin à la traite des femmes et à l'exploitation commerciale de la prostitution. (7 juillet 1937.)

**Beaucourt** (Territoire de Belfort) s'associe aux résolutions et vœux émis au Congrès de Tours, fait confiance au Comité Central pour poursuivre l'action de la Ligue en France et dans le monde. (2 août 1937.)

**Beaucourt** (Territoire de Belfort) émet le vœu que les

pouvoirs du Sénat soient limités et que son système d'élection soit modifié. (5 juillet 1937.)

**Casablanca** (Maroc) demande l'abrogation immédiate du dahir sur le monopole de la minoterie, contraire à la justice et à l'intérêt du consommateur ; constatant que les personnalités qui entourent et conseillent le Résident général Nogues sont celles qui avaient préparé ce dahir et qui ont réussi à le faire promulguer, demande l'épuration de la haute administration du Maroc ; insiste pour que le Résident général applique immédiatement au Maroc le programme intégral établi par le Gouvernement de Rassemblement populaire ; demande qu'une surveillance étroite soit exercée en ce qui concerne les étrangers qui, sous des formes diverses, travaillent au Maroc en violation du dahir sur l'immigration. (17 mars 1937.)

**Châteaumeillant** (Cher) demande que soit facilitée la naturalisation des étrangers qui ont été l'objet d'une enquête préalable favorable et que les frais imposés par les formalités soient réduits, ou même supprimés. (Septembre 1937.)

**Conflans-Fin-d'Oise** (Seine-et-Oise) signale la situation désespérée des maronniers artisans qui, ne recevant ni chômage, ni secours d'aucune sorte, ne peuvent compter que sur leurs propres moyens et, malgré tous leurs efforts pour faire face à leurs obligations, se trouvent sous la menace d'une ruine complète ; demande à la Ligue d'intervenir en leur faveur auprès du Gouvernement ; prie instamment M. Jouhaux d'étudier leur situation et de leur accorder son aide ; émet le vœu que les bureaux d'affrètement soient dirigés par le Gouvernement, afin que le montant des commissions soit versé dans la caisse de la France et non dans celle des affréteurs. (Août 1937.)

**Eaubonne** (Seine-et-Oise) « s'étonne des conditions de travail » du Congrès de Tours, proteste contre « l'étouffement des questions (augmentation de la cotisation, rapport moral, article 231 du Traité de Versailles, etc...) », contre la séance de nuit, contre la limitation du temps de parole pour les interpellateurs ; se demande si la Ligue a encore sa raison d'être ; estime que la Ligue doit continuer à vivre, exprime sa défiance aux membres du Comité Central responsables et sa sympathie aux démissionnaires dont elle regrette la démission. (28 juillet 1937.)

**Eaubonne** (Seine-et-Oise) demande la suppression du certificat de bonne conduite pour les militaires démobilisables ; s'élève contre toute peine de mort, sous quelque motif que ce soit. (28 juillet 1937.)

**Gallardon** (Eure-et-Loir) demande que les électeurs sénatoriaux soient élus au suffrage universel, que le Sénat soit obligé de statuer dans un délai fixé sur les projets votés par la Chambre, qu'en cas de désaccord prolongé entre les deux Chambres, le dernier mot appartienne à l'Assemblée élue au suffrage universel. (23 septembre 1937.)

**Gex** (Ain) approuve sans réserve l'action du Comité Central et lui fait entièrement confiance pour maintenir la Ligue dans ses principes généraux ; adresse au Gouvernement de Rassemblement populaire le témoignage de son entière sympathie et ses remerciements pour l'œuvre accomplie ; lui demande de poursuivre la réalisation de son programme ; réclame la justice entre les peuples — justice politique leur donnant le droit de disposer d'eux-mêmes, justice économique par l'égalité des droits et une équitable répartition des matières premières ; demande le désarmement général, progressif et contrôlé sous l'égide de la S.D.N. ; émet le vœu que, tant que les lois internationales ne seront pas universellement acceptées et respectées, tous les peuples pacifistes s'unissent pour la sauvegarde de la paix et le maintien d'une politique de collaboration et de défense. (18 avril 1937.)

**Lamotte-Beuvron** (Loir-et-Cher) demande que les pensions d'invalidité accordées aux mutilés du travail soient calculées sur les mêmes taux que les pensions des anciens combattants. (Mars 1937.)

**Mauriac** (Cantal) adresse au Président Victor Basch et au Secrétaire général Emile Kahn l'expression de leurs vives félicitations pour leur inlassable activité et leur dévouement à la Ligue ; demande au Gouvernement d'accélérer l'épuration des administrations préfectorales et judiciaires. (30 mai 1937.)

**Pont-de-Cheruy** (Isère) demande que toute intransigeance patronale qui prive les ouvriers de leur travail soit rigoureusement punie par des lois appropriées. (3 septembre 1937.)

**Pornichet** (Loire-Inférieure) regrette que, dans différents conflits sociaux, la classe ouvrière ait oublié que l'adhésion à un Syndicat ne constituait pour ses membres qu'une obligation purement morale, qu'elle en ait fait une obligation de fait en ayant recours à divers moyens de pression, dont la grève ; regrette également que certains patrons aient

brimé leur personnel pour cette seule raison qu'il était syndiqué ; demande au Comité Central de faire appel à une saine notion de la Liberté, de la Justice et du Droit. (21 mai 1937.)

**Sanary (Var)** émet les vœux : 1° de poursuivre l'organisation d'une consultation péninsulaire à Sanary et, à cet effet, de continuer les pourparlers avec la municipalité ; 2° de protester auprès du ministre de la Marine contre les retards apportés au paiement de sommes dues par l'Etat à certains inscrits maritimes ; 3° d'assurer à la « tripléte » sanaryenne l'appui de la société et la création d'un crédit spécial en leur faveur. (11 avril 1937.)

**Solennes (Nord)** prenant acte de l'hostilité du Sénat vis-à-vis du premier Gouvernement de Rassemblement populaire et de la Chambre des députés — qui, élue du suffrage universel, représente la volonté du pays — s'élève contre la crise ministérielle qu'il a déclenchée et demande sa suppression. (23 septembre 1937.)

**Tamatave (Madagascar)** émet le vœu que la loi de 1905 sur la répression des fraudes promulguée à Madagascar le 7 février 1938 soit mise en vigueur et demande au Comité Central d'intervenir pour que les arrêtés d'application soient rapidement promulgués ; émet le vœu que les membres de la Ligue nommés commissaires de l'enquête coloniale soient invités par le Comité Central à se mettre en contact avec les Sections coloniales, seules aptes à les renseigner d'une façon désintéressée. (Juin 1937.)

## SITUATION MENSUELLE

### Sections installées

10 août 1937. — Moirans (Jura), président : M. Loris, 57, rue du Collège, Saint-Claude.

10 août 1937. — Pont-de-Chéry (Isère), président : M. Bertrand, rue de la Gare.

20 août 1937. — Cany (Seine-Inférieure), président : M. Barjolie, instituteur.

30 août 1937. — Espinasses (Hautes-Alpes), président : M. Lucien Manduech, maire.

2 septembre 1937. — Maringues (Puy-de-Dôme), président : M. Agier, conseiller général, notaire.

3 septembre 1937. — Plozevet (Finistère), président : M. Albert Le Bail, député-maire.

## MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

— PIERRE DEROCLES. — *Saint-Just, ses idées politiques et sociales* (éditions sociales Internat., 12 fr.). Courte, mais substantielle étude, qui présente une rapide biographie du grand conventionnel, mais insiste surtout sur ses doctrines politiques, telles qu'elles peuvent se dégager de ses écrits, peu nombreux (Saint-Just périt à 26 ans) et de ses discours. Saint-Just, assez inflexible, entendait imposer la vertu civique par la contrainte. Mais son idéal social, qui annonce le socialisme utopiste du XIX<sup>e</sup> s., était celle d'une démocratie ouvrière et paysanne à niveau de vie égalitaire. Pour la fonder, il croyait à la nécessité d'un gouvernement autoritaire, fidèle interprète de la volonté des « masses », comme on dirait aujourd'hui. — R. P.

— DENIS DE ROUGEMONT. — *Journal d'un intellectuel en chômage* (Albin Michel, 15 fr.). — Il semble bien que ce soit sa propre histoire (v. p. 197) et non pas une fiction que l'auteur nous raconte. Ecrivain en chômage et pourtant il continue à écrire et à « placer de la copie » — il s'est mis « en rade », comme eut dit Huysmans, pour vivre économiquement et pour travailler à loisir. Son journal nous relate les menus faits de l'existence dans un petit port d'une île côtière de l'Ouest et dans un village du Midi, et surtout il nous donne des observations psychologiques sur l'auteur et sur les gens qui l'entourent. M. de Rougemont est frappé de constater tout ce qui peut séparer un intellectuel, habitué à la réflexion, à la critique, au jugement de fait ou de valeur, de la masse des gens incoltes comme aussi de ceux qui n'agissent que des idées toutes faites. Il éprouve les difficultés de l'action sociale et même de la simple communication spirituelle. Son journal atteste une âme droite, généreuse, l'amour de la vie frugale, la préoccupation de faire oraison, de réviser sans cesse son éthique. Il se dégage, de ces pages, avec un sentiment chrétien discrètement exprimé, une philosophie morale de bonne qualité et que l'auteur aura peut-être l'occasion d'exposer un jour dans une œuvre plus organisée qu'un simple journal. — R. P.

— GÉRARD WALTER. — *Babeuf et la conjuration des Egaux*. (Payot, 25 fr.). — L'histoire de Babeuf a souvent été écrite avec une certaine exaltation et certains auteurs contemporains font de Gracchus le pion et certains auteurs précurseurs du communisme d'aujourd'hui. M. Walter, lui, a voulu faire œuvre d'historien objectif et impartial. Il y est parvenu, sans que son récit perde en intérêt, ni même, à certaines pages, en pathétique. La vie de Babeuf, sa misère, ses révoltes, sa passion du bien public, ses vœux chimériques, sa tentative plus chimérique encore, de complot et de constitution d'un Directeur secret, sont exposés ici avec beaucoup de précision. La conspiration, la délation des conjurés, le procès, pour tenir moins de place dans ce volume, ne sont pas moins bien présentés. Babeuf conspire, certes, mais il n'apparaît pas qu'il ait mis en sérieuse danger l'ordre public et sa condamnation à mort fut rigoureuse. Les révolutions n'échappent pas à ces cruautés, même — et peut-être surtout — quand elles touchent à leur fin et aboutissent à un gouvernement fort. Victime, Babeuf reste aussi comme un exemple de sincérité politique et doctrinale. — R. P.

— PIERRE HERBART. — *En U.R.S.S., 1936* (N.R.F., 13,50). — Compagnon d'André Gide au cours du voyage dont celui-ci nous a dit le retour désenchanté, M. Herbart revient de là-bas, désabusé, lui aussi, après y avoir séjourné près d'un an. Il a vu de la misère, une choquante inégalité entre les diverses classes de citoyen, une bureaucratie toute puissante et tracassière, une atmosphère d'inquiétude dans la suspicion réciproque. L'auteur exprime tout cela dans des notes cursives, où se mêlent les observations de fait et les jugements, souvent passionnés. Le socialisme lui paraît loin d'être réalisé en Russie. Un témoignage de plus à joindre à ceux qui ne cessent d'affluer sur le même sujet, avant qu'on ait le recul nécessaire pour conclure. — R. P.

## LIVRES REÇUS

Albin Michel, 22, rue Huyghens :

DENIS DE ROUGEMONT : *Journal d'un intellectuel en chômage*, 15 francs.

Alcan, 108, bd St-Germain :

F. CHALLAYE : *La formation du socialisme de Platon à Lénine*.

Maurice BAUMONT : *L'essor industriel et l'impérialisme colonial (1878-1904)*, 70 francs.

Bureau d'Éditions, 31, bd Magenta :

Serge ORDONIKIDZE : *La vie héroïque d'un bolchevik*.

LÉNINE : *Karl Marx et sa doctrine*, 2 fr. 50.

Paul DELESALLE : *Paris sous la commune*, 2 fr.

Marc MINERATH : *Etienne Marcel ou le précurseur inconnu*, 2 francs.

*Les conquêtes de la Démocratie soviétique*, 12 francs.

JUANOV : *Vers de nouvelles victoires*, 1 fr. 50.

Robert PAUMIER : *La victoire de l'agriculture soviétique*, 1 fr. 50.

Sidney et Béatrice WEBB : *Une nouvelle civilisation*, 1 fr. 50.

Jean PONS : *L'éducation publique*, 1 fr. 50.

Sidney et Béatrice WEBB : *Un régime de dictature ou une démocratie ?*, 1 fr. 50.

KRYLENKO : *La liberté individuelle*, 1 fr. 50.

Bureau International du Travail, 205, bd St-Germain :

Fernand MAURETTE : *Un an d'expérience française*, 60 cent. suisses.

— *L'année sociale 1936-1937*, 10 francs suisses.

— *L'évaluation de l'incapacité permanente de gain dans les assurances sociales*, 10 francs suisses.

Centre Européen de la Dotation Garnéig, 173, bd St-Germain :

*La Méditerranée depuis la Conférence de la Paix*.

Éditions du Chat-Huant (Compte chèque postal, Hannezo, Marseille, 311-11) :

Jean DEINCOURT : *Napoléon avait raison*, 12 fr. pour tous les membres de la Ligue (au lieu de 15 fr. en librairie).

Éditions Sociales Internationales, 24, rue Racine (6<sup>e</sup>) :

PIERRE DEROCLES : *Saint-Just*.

Silvio TRENTIN : *Dix ans de fascisme totalitaire en Italie*

Éditions Pierre Tisné, 95, rue de Rennes (6<sup>e</sup>) :

Kléber LEGAY : *Un mineur français chez les Russes*, 4 fr

Fayard, 18, rue St-Gothard :

Jules BERTAUD : *1848 et la seconde République*, 20 francs

Maurice DONNAV : *Mes débuts à Paris*, 15 francs.

Le Gérant : GUY ROCCA.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nlle)  
19, rue du Croissant, Paris-2<sup>e</sup>